

<b>Intitulé du projet</b>	<b>APPUI A L'AMELIORATION DU CONTROLE DES MALADIES TRANSFRONTALIERES DU BETAIL OBJET DU COMMERCE</b>
<b>Institution demandeur</b>	<b>Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, Cameroun</b>
<b>Objectif</b>	Amélioration quantitative et qualitative des animaux de commerce et de leurs produits, par la réduction des pertes dues aux maladies transfrontalières.
<b>Budget demandé au FANDC</b>	<b>510 788\$ EU</b>
<b>Durée du projet</b>	<b>24 mois</b>
<b>Date de démarrage</b>	<b>2011</b>
<b>Nom complet et coordonnées de l'organisation requérante</b>	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES
<b>Nom complet et coordonnées de la personne à contacter</b>	Dr. BASCHIROU MOUSSA DEMSA, Directeur des Services Vétérinaires, Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, Yaoundé

## **LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

BIRA : Bureau Inter-africain des Ressources Animales

BTSF : Better Training for Safety Foods

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale

CZCSV : Centre Zootechnique et de Contrôle Sanitaire Vétérinaire

DAEPIA : Délégation d’Arrondissement de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales

DDEPIA : Délégation Départementale de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales

DREPIA : Délégation Régionale de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales

DSCE : Document de la Stratégie de la Croissance et de l’Emploi

DSRP : Document de la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté

DSV : Direction des Services Vétérinaires

FANDC : Fonds pour l’Application des Normes et le Développement du Commerce

FAO : Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture

LANAVET : Laboratoire National Vétérinaire

MINEPIA : Ministère de l’Elevage, des Pêches et des Industries Animales

MSEG : Mission Spéciale d’Eradication des Glossines

MTB : Maladies Transfrontalières du Bétail

OIE : Organisation Mondiale de la Santé Animale

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONVC : Ordre National des Vétérinaires du Cameroun

PACE : Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties

PADAV : Projet d’Appui à l’Aviculture Villageoise

PADPR : Projet d’Appui au Développement des petits Ruminants

PARC : Panafrican Rinderpest Control

PC15 : Programme Conjoint 15

PDFP : Projet de Développement de la Filière Porcine

RDC : République Démocratique du Congo

SIG : Système d’Information Géographique

STDF: Standard Trade and Development Fund

SV : Services Vétérinaires

TAA : Trypanosomoses Animales Africaines

UA : Union Africaine

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 1. Situation générale

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale qui partage ses frontières avec 6 autres pays à savoir : le Tchad au Nord, le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale au Sud, la République Centrafricaine à l'Est et le Nigeria à l'Ouest. Sa superficie est de 475 650 Km<sup>2</sup> et il a une population estimée à 19 400 000 d'habitants.

L'agriculture constitue la principale activité économique du pays. Près de 50% de la population vit en milieu rural et mène des activités agricoles qui contribuent à hauteur de 22% dans le produit intérieur brut. Les principales cultures commerciales sont le cacao, le café et le coton, qui à une certaine époque représentaient 16,7 % du volume des exportations. Le pays est globalement autosuffisant sur le plan alimentaire. Cependant, l'aide à la recherche et les appuis financiers dans le secteur agricole ont été orientés pendant longtemps vers les cultures d'exportation. La chute des cours des matières premières agricoles sur les marchés internationaux a porté préjudice à l'économie nationale et au secteur agricole en particulier. Aujourd'hui, le pays a adopté une politique de diversification des productions agricoles en mettant un accent sur l'intensification des cultures vivrières et le développement des activités de transformation et de stockage.

L'élevage procure des revenus à près de 30% de la population rurale. Il représente à peu près 20% du PIB agricole soit 5 à 8% du PIB total, équivalant à 118 milliards FCFA par an. En Afrique Centrale, le Cameroun compte parmi les grands pays d'élevage par l'importance de son cheptel et les potentialités encore inexploitées dans ce sous secteur d'activités. Le tableau suivant donne une estimation des effectifs d'animaux de rente élevés dans le pays.

Tableau N° 1 : Effectifs estimés des cheptels<sup>1</sup>

Espèces	Effectifs	Remarques
Bovins viande	3 881 000	Les bovins sont concentrés dans les régions soudano-sahéliennes des régions de l'Adamaoua, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord
Bovins lait	1 159 000	
Ovins	3 500 000	L'élevage des petits ruminants est une source de revenus pour les populations des terroirs pauvres. Il est pratiqué partout.
Caprins	4 000 000	
Porcins	1 700 000	Quatre régions se partagent l'essentiel des élevages porcins : l'Ouest, le Nord Ouest, le Centre et l'Extrême Nord
Volailles	45 000 000	L'élevage traditionnel de volailles est pratiqué dans tout le pays tandis que les exploitations modernes sont concentrées autour des grandes villes de l'Ouest, du Centre et du Littoral.

En 2010, la production de viande bovine était estimée à 71000 tonnes et celle du lait à 184 000 tonnes. L'élevage bovin est pratiqué majoritairement par des éleveurs nomades ou transhumants. Il est essentiellement de type traditionnel, c'est-à-dire basé sur l'exploitation des parcours naturels avec peu ou pas d'intrants. La diminution des espaces pastoraux oblige cependant les pasteurs à se sédentariser et à changer de mode d'élevage, notamment en diversifiant les sources d'alimentation des animaux. Les projets «Plan Viande I» et «Plan Viande II» financés par la Banque Mondiale et exécutés au cours des années 70 avaient permis d'installer dans certaines régions notamment celle de l'Adamaoua, des ranchs

- <sup>1</sup> Source : document de la stratégie sectorielle du MINEPIA, 2011

en vue de la production intensive de viande bovine. Mais ce type d'exploitation ne concerne en réalité qu'environ 5% des effectifs.

L'élevage des petits ruminants fournit environ 33000 tonnes de viande par an ; ce qui est en deçà de son potentiel de production si le cheptel bénéficiait d'un minimum d'investissement et d'encadrement. Les petits ruminants constituent généralement une épargne facilement mobilisable pour les populations pauvres.

La porciculture et l'aviculture procurent également des revenus à de nombreuses populations rurales et périurbaines. Ces activités ont connu une forte croissance ces dernières années grâce à la politique de développement des élevages à cycle court et à l'intérêt qu'y ont porté les opérateurs économiques. La production actuelle de viande porcine est d'environ 43 000 tonnes environ par an.

Dans le domaine de l'aviculture intensive, l'on dénombre une dizaine de couvoirs avec une capacité totale de production de 700 000 poussins par semaine. La production nationale en viande de volaille était estimée à 81 000 tonnes en 2010. Le pays compte en outre près de 3,5 millions de poules de pondeuses qui produisent environ 800 millions d'œufs par an. Malgré un réel effort d'intensification de la production avicole au Cameroun, le secteur traditionnel reste dominant.

Le capital animal diversifié, le cadre institutionnel incitatif, les fortes demandes des marchés locaux et régionaux, le développement des unités de transformation, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, l'ouverture à la modernité, sont autant d'atouts favorables au développement de l'élevage au Cameroun. Cette activité subit néanmoins des nombreuses contraintes d'ordre alimentaire, structurel et sanitaire.

Sur le plan alimentaire, les parcours naturels qui constituaient autrefois le socle de l'élevage du gros bétail s'amenuisent progressivement à cause d'une part, de l'augmentation des surfaces cultivées pour satisfaire les besoins sans cesse croissants des populations et d'autre part, des dérèglements climatiques qui affectent négativement la biomasse et les réserves en eau. La complémentation alimentaire devient dans la plupart des cas d'une absolue nécessité. Cependant les quantités de sous-produits agroindustriels disponibles pour l'alimentation des animaux sont insuffisantes pour couvrir les besoins en particulier en saison sèche.

Sur le plan structurel, l'inorganisation des certaines filières notamment la filière bétail et le déficit de formation de nombreux exploitants sont des freins aux innovations proposées pour développer l'activité.

En ce qui concerne la santé animale, les services vétérinaires mènent depuis des décennies des campagnes de lutte contre plusieurs maladies considérées comme prioritaires à cause de leurs impacts sur les productions animales. Ces actions ont permis d'éradiquer la peste bovine et de réduire l'impact des autres maladies telles que la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon symptomatique, l'anthrax, la septicémie hémorragique, la maladie nodulaire cutanée des bovidés. Parallèlement, les pathologies « délaissées » ou réémergences gagnent du terrain et ont une forte incidence sur la productivité des cheptels. C'est ainsi que l'élevage bovin est sérieusement handicapé par la fièvre aphteuse qui est endémique dans toutes les régions. La persistance de la peste porcine africaine dans les zones de production du Sud du pays et son extension récente à la partie septentrionale constitue actuellement le principal frein au développement de l'élevage porcin. Apparue au Cameroun en 1982, cette épizootie sévit de façon endémique et décime chaque année une partie importante du cheptel porcin. La peste des petits ruminants qui est également endémique, constitue le principal facteur limitant de l'élevage des ovins et caprins qui sont pourtant moins exigeants en termes de ressources alimentaires. L'impact des nombreuses maladies aviaires saisonnières telles que la maladie de Newcastle fait de l'élevage traditionnel de volailles une activité en perpétuel recommencement.

La situation géographique du Cameroun à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest le prédispose aux risques de contamination par de nombreuses maladies animales transfrontières liés aux

importants mouvements de bétail qui s'opèrent entre ces 2 parties du continent. Ces mouvements sont dus au commerce international des animaux sur pied, à la transhumance internationale et à l'insécurité causée par des foyers de tension qui existent dans la sous région et qui entraînent des déplacements massifs d'éleveurs et d'animaux.

En ce qui concerne les animaux de commerce, des milliers de têtes de bétail venant des pays voisins tels que le Tchad, la Centrafrique et des pays de l'Afrique de l'Est traversent le Cameroun pour rejoindre les grands centres de consommation situés en Afrique de l'Ouest (Nigeria) ou du Centre (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale).

La transhumance internationale concerne particulièrement le bétail qui vient du Niger, du Nigeria et du Tchad. On estime à plus d'un million le nombre de têtes de bétail qui viennent en transhumance au Cameroun chaque année principalement dans les plaines inondables (Yaérés) de l'Extrême - Nord.

La porosité des frontières et la faiblesse des systèmes de surveillance rendent les mouvements transfrontaliers du bétail difficilement contrôlables ; ce qui met en péril la santé des cheptels locaux de part et d'autre des frontières. Bien que les maladies comme la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR), la peste porcine africaine (PPA) et la maladie de Newcastle sévissent de manière endémique dans certaines régions du pays, leur incidence augmente de manière significative après la période de transhumance.

Les produits d'élevage issus du Cameroun sont écoulés aussi bien dans les marchés intérieurs que ceux de la sous région Afrique centrale (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale) et de l'Afrique de l'Ouest (Nigeria). Il s'agit du bétail sur pied, des volailles vivantes, des œufs, et dans une moindre mesure des cuirs et peaux. Le bétail provient des principales régions de production que sont l'Adamaoua, le Nord-ouest, le Nord et l'Extrême-Nord. Du fait de la persistance de nombreuses épizooties comme la peste bovine autrefois, la PPCB et la pasteurellose bovine dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord régulièrement infectées par les animaux étrangers<sup>2</sup>, les produits issus de cette partie du territoire ne pouvaient accéder aux grands marchés nationaux concentrés dans la partie méridionale du pays et aux marchés régionaux des pays voisins du Sud. Afin de protéger l'Adamaoua, principale région d'élevage bovin, indemne de certaines de ces maladies une barrière sanitaire avait été érigée à Mbé à la limite entre cette région et le Nord. L'amélioration du statut sanitaire du Nord et de l'Extrême-Nord a permis de lever cette barrière par la suite pour permettre aux exploitants des régions septentrionales d'accéder aux marchés du Sud plus avantageux. Mais l'augmentation de la demande au Nigeria voisin a plus attiré les animaux du Nord et de l'Extrême-Nord qui finalement sont très peu convoyés vers le Sud. Les débouchés sont donc réels pour le bétail du Cameroun, mais la production est encore insuffisante. Dans le contexte actuel, la lutte contre les maladies apparaît comme l'une des solutions pour accroître cette production et augmenter les exportations. Celle-ci est également importante pour l'amélioration de la qualité de produits qui sont livrés sur les marchés.

## **2. Cadre institutionnel de la gestion SPS et priorités**

L'intérêt porté au secteur de l'élevage par l'Etat se traduit par la création d'un Ministère spécifique qui s'occupe de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Ce ministère assure l'encadrement des éleveurs et recherche des solutions aux problèmes qui se posent dans ce secteur d'activités. La lutte contre les maladies animales fait partie des attributions du MINEPIA qui compte en son sein une Direction des Services Vétérinaires responsable de la protection sanitaire des cheptels et de

---

- <sup>2</sup> Les régions du Nord et de l'Extrême-Nord partagent des longues frontières avec le Tchad, le Nigeria et la RCA.

la santé publique vétérinaire, qui est distincte de la Direction des productions animales. Le Ministère de l’Elevage dispose des démembrements à tous les niveaux administratifs du pays. L’on dénombre ainsi :

- 10 Délégations régionales (DREPIA) ;
- 58 Délégations départementales (DDEPIA) ;
- 110 Délégations d’arrondissement (DAEPIA) ;
- 714 Centres zootechniques et de contrôle sanitaire vétérinaire (CZCSV), localisés dans les zones de production pour être le plus proche possible des producteurs.

Les Services vétérinaires sont représentés dans tous ces démembrements, y compris dans les CZCSV situés à la base, dont l’une des missions est d’assurer la protection sanitaire des cheptels et la santé publique vétérinaire. Ils s’appuient également sur des organismes rattachés au MINEPIA qui participent à la lutte contre les maladies animales. Il s’agit de la Mission Spéciale d’Eradication des Glossines (MSEG) qui s’occupe de l’assainissement des pâturages infestés de mouches tsé-tsé et de la lutte contre les trypanosomoses animales africaines (TAA), et du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) qui effectue le diagnostic des principales maladies animales et produit des vaccins dirigés contre un certain nombre de ces maladies. En perspective, il y a l’ouverture à Douala d’un laboratoire de contrôle de qualité des denrées alimentaires d’origine animale et halieutique qui va aider le pays à améliorer la qualité sanitaire de ces produits.

La surveillance et la lutte contre les maladies animales sont du domaine régalién de l’Etat et sont effectuées par des agents du service public. Cependant depuis 1978 plusieurs lois et décrets visant à favoriser l’exercice des vétérinaires en privé ont été adoptés :

- la Loi portant création et organisation de l’Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) promulguée en 1978 ;
- la Loi portant exercice de la profession vétérinaire promulguée en 1979, et modifiée en 1990 par la loi N°90/033 relative à l’exercice et à l’organisation de la profession vétérinaire ;
- le Décret de 1984 portant sur le code de déontologie des vétérinaires ;
- la Loi N°2000/018 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire promulguée en 2000 ;
- la Loi N°2001/955/PM du 01 novembre 2001 définissant les conditions d’octroi et d’exercice du mandat sanitaire applicable à la lutte contre les épizooties et à l’inspection sanitaire des denrées alimentaires d’origine animale et halieutique.

Malgré cette volonté de privatiser la profession vétérinaire au Cameroun, l’Etat est encore le principal employeur de ceux qui exercent cette profession. Sur plus de trois cents membres que compte l’ONVC, une cinquantaine seulement est installée en clientèle privée. L’exercice privé de la profession vétérinaire repose pour l’instant sur la médecine des animaux de compagnie et la vente de médicaments et produits à usage vétérinaire. C’est ce qui explique la forte concentration des vétérinaires privés dans les grands centres urbains au détriment des zones rurales où ils seraient plus impliqués dans la lutte contre les maladies des animaux de rente. Les textes d’application de la loi sur le mandat sanitaire ont été publiés récemment et l’installation des premiers vétérinaires mandataires est envisagée à l’horizon 2012 – 2013 ; ceci permettra d’inverser la tendance actuelle, et de favoriser l’implication véritable des vétérinaires du secteur privé dans la surveillance et la lutte contre les maladies du bétail.

Les interventions des services vétérinaires se situent à plusieurs niveaux :

- la protection sanitaire des cheptels à travers la conception et l’application des programmes de prévention et de contrôle des maladies animales ;

- la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale ou halieutique ;
- la surveillance des maladies transfrontières (police sanitaire aux frontières) ;
- le contrôle de l'application des normes de fabrication, de conservation, de transport des produits d'origine animale et halieutique ;
- le suivi et le contrôle des mouvements des animaux à l'intérieur du territoire.

Ces activités sont réglementées par plusieurs lois et décrets. En ce qui concerne la lutte contre des maladies, il s'agit de :

- ⇒ la Loi N°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- ⇒ la Loi N° 006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoosanitaire des maladies du bétail réputées légalement contagieuses et à déclaration obligatoire ;
- ⇒ Décret N°86/755 du 24 juin 1986 modifiant le Décret N°76/420 du 14 septembre 1976, portant réglementation de l'élevage, de la circulation et de l'exploitation du bétail.

Afin de souscrire aux exigences de la gouvernance des services vétérinaires prescrite par l'OIE, le Cameroun a sollicité en décembre 2006 l'appui de l'OIE pour l'évaluation de ses services par l'outil PVS. L'analyse des écarts qui a suivi en février 2011 a permis de fixer des priorités pour les cinq années à venir.

Dans le domaine de la santé animale il est prévu d'organiser progressivement les programmes de lutte contre les maladies importantes du bétail en les rendant conformes aux normes de l'OIE (contrôle de la PPCB en vue de son éradication, détection précoce et réponse rapide contre la PPA et l'IAHP, programmes conjoints de lutte contre les autres maladies prioritaires).

En matière de santé publique vétérinaire, la priorité est accordée à la mise en conformité avec les normes de l'OIE de l'inspection alimentaire pour les exportations de produits halieutiques et de miel (analyses microbiologiques, recherche des résidus), le renforcement de l'inspection sanitaire dans les 6 abattoirs d'importance nationale et aux frontières, ainsi que le contrôle des médicaments vétérinaires (lutte contre la contrefaçon, les importations et la distribution illégales)

Pour ce qui est de l'organisation des services vétérinaires, la priorité porte sur l'établissement d'une chaîne de commande unique au sein des SV avec un recentrage et un renforcement de la partie publique. Il est prévu en outre de densifier le maillage sanitaire du territoire par l'installation de vétérinaires mandataires privés.

Le présent projet participe à la satisfaction de ces priorités nationales en matière de santé animale avec en plus la volonté d'améliorer le commerce extérieur des animaux clairement exprimée dans le document stratégique de développement du pays.

L'atteinte de ces objectifs dépend en partie de la qualité et de la mise en application de la législation vétérinaire. En effet les textes qui réglementent les activités vétérinaires au Cameroun datent de longtemps pour la plupart et ne sont plus adaptés à l'environnement actuel. Leur révision devient une nécessité pour les adapter à l'évolution de la situation zoosanitaire du pays, aux nouveaux systèmes de production, et aux normes sanitaires internationales. A la demande des autorités camerounaises, une mission d'évaluation de la législation vétérinaire par les experts de l'OIE a eu lieu en juin 2011. Cette mission a montré la nécessité de faire évoluer la législation vétérinaire aussi bien sur le plan de la qualité interne que de la qualité externe. Un projet spécifique portant sur le renforcement et l'amélioration de cette législation a été élaboré et soumis également au Fonds pour l'Application des Normes et le

Développement du Commerce (FANDC). Ce projet s'appuie sur l'expertise conjointe de la FAO et de l'OIE dans le cadre de son Programme d'Appui à la Législation Vétérinaire (PALV).

### **3. Liens avec les stratégies et politiques de développement nationales et sectorielles**

Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le Cameroun a élaboré un document de vision de Développement à l'horizon 2035 intitulé : « Le Cameroun : un Pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette vision s'articule autour quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

Pour la première décade de la vision 2035, un Document Stratégique de la Croissance et de l'Emploi (DSCE) a été adopté. Le DSCE remplace le DSRP mis en œuvre entre 2003 et 2008 et qui n'a pas permis d'atteindre un niveau de croissance espéré pour résorber la pauvreté de façon substantielle, malgré la stabilité du cadre macroéconomique. Il réaffirme la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et est centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Ce nouveau document vise les objectifs suivants :

- porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ;
- ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

Le secteur rural constitue l'un des secteurs clés de ce document. Le principal défi à relever ici est de passer à une production rurale semi intensive et industrielle qui permettra : (i) d'assurer la sécurité et l'autosuffisance au niveau interne<sup>3</sup> ; (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties ; (iii) de développer les exportations afin d'améliorer la balance commerciale.

En ce qui concerne le sous secteur de l'élevage, il est attendu une augmentation de l'offre en productions animales pour satisfaire les marchés intérieurs et exporter le surplus. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a prévu à court terme, de développer l'élevage des espèces à cycle court (élevage non conventionnel, petits ruminants, porcs, volailles, aquaculture) et la pêche et à moyen et long termes, d'accroître la qualité du cheptel bovin et de miser sur le rendement par tête, la professionnalisation, la formation et la structuration des producteurs.

Dans le domaine de l'aviculture qui a souffert des conséquences de l'épizootie de grippe aviaire apparue dans le pays en 2006, il est envisagé de reconstituer le cheptel des parentaux /producteurs afin de limiter les importations d'œufs à couver. Sur cette base, il est attendu une hausse de la production de ce secteur de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020.

Les résultats escomptés sont largement tributaires de l'état sanitaire des animaux. La forte incidence des maladies sur les productions animales compromet les nombreux investissements effectués dans le domaine de l'élevage. Le projet de développement de la filière porcine financé sur fonds PPTE<sup>4</sup> par

- <sup>3</sup> En matière de productions animales le Gouvernement veut augmenter la consommation de viande qui est actuellement de 13,3 Kg/habitant/an et la rapprocher des standards de la FAO qui la situent à 42 Kg/habitant/an.

- <sup>4</sup> Ressources provenant de l'allègement de la dette en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).



exemple a permis de vulgariser la production porcine dans le pays. Mais la peste porcine africaine devenue endémique dans plusieurs régions ne permet pas à cette filière de progresser véritablement. Les résultats du projet d'appui au développement de l'élevage des petits ruminants financé sur le budget d'investissement public (BIP) qui encourage les populations défavorisées à pratiquer ce type d'élevage sont également plombés par la peste des petits ruminants.

Dans l'environnement actuel, l'on ne peut développer les productions animales si la lutte contre les maladies animales n'est pas prise en compte dans toute sa dimension. En mettant l'accent sur la lutte contre les maladies aviaires saisonnières en l'occurrence la maladie de Newcastle, le projet de développement de l'aviculture villageoise financé également sur le BIP, a augmenté sensiblement la production de volailles dans les zones d'intervention de ce projet sans beaucoup d'investissements sur le plan zootechnique. Malheureusement les moyens limités de ce projet ne permettent pas d'étendre ses activités à d'autres régions qui souffrent des mêmes maux.

Le présent projet propose ainsi de développer des plans stratégiques de lutte et de contrôle pour un certain nombre de maladies animales qui constituent un handicap pour le développement des productions animales dans le pays. Ses actions complètent celles des programmes de développement des filières qui existent déjà sur le terrain et qui nécessitent d'être accompagnés par un véritable programme de lutte contre les épizooties. Le projet s'intéresse à 4 maladies principales : la fièvre aphteuse chez les bovins ; la peste des petits ruminants chez les caprins et ovins ; la peste porcine africaine chez le porc ; la maladie de Newcastle chez les volailles en milieu traditionnel.

La fièvre aphteuse constitue la première contrainte sanitaire dans la plupart des régions d'élevage bovin ; ce d'autant plus qu'elle ne fait pas partie des épizooties couvertes par les campagnes annuelles de prophylaxie.

La peste des petits ruminants affecte sévèrement les ovins et les caprins détenus principalement par les petits exploitants qui éprouvent des difficultés à appliquer les programmes de prophylaxie en l'absence de tout soutien. Ceux-ci sont moins organisés que les éleveurs du gros bétail qui ont connu la peste bovine et qui adhèrent plus facilement aux prescriptions concernant la lutte contre les maladies.

En ce qui concerne la peste porcine africaine, l'inexistence de vaccin, le phénomène de portage chronique du virus par les animaux cliniquement guéris et la circulation du virus dans le réservoir sauvage sont des multiples facteurs qui compromettent les méthodes de lutte appliquées actuellement contre cette épizootie.

Le contrôle de la maladie de Newcastle qui est la principale cause de mortalité des volailles en milieu rural, permettrait d'accroître la production des volailles villageoises qui représentent une des principales sources de revenus des populations rurales.

Il n'existe pas pour l'instant de plans stratégiques de lutte et de contrôle contre ces maladies malgré leurs impacts sur les productions animales. Le projet va développer ces plans en impliquant les exploitants afin d'assurer leur pérennisation. L'application des plans de lutte et de contrôle contre les maladies est indispensable pour l'amélioration des productions animales et pour le respect des prescriptions officielles et commerciales en matière de commerce des animaux et de leurs produits.

#### **4. Assistance passée, en cours ou planifiée**

Le Cameroun a bénéficié à plusieurs occasions de l'aide extérieure pour lutter contre les épizooties. Cette aide a été accordée dans la plupart des cas à travers des programmes régionaux exécutés par plusieurs pays. Les premiers appuis remontent aux années 60 juste après les indépendances, à la faveur du lancement du Programme Conjoint 15 (PC15) destiné à la lutte coordonnée contre la peste bovine responsable de la mortalité des millions de têtes de bétail et des animaux sauvages sur le continent

africain. Exécuté de 1962 à 1976, le PC15 regroupait 22 pays. Il avait contribué à l'organisation des campagnes de vaccination de masse, à immuniser plus de 120 millions de têtes de bétail contre la peste bovine ; ce qui avait permis à l'époque de réduire sensiblement l'incidence de cette terrible maladie. Mais la persistance des foyers résiduels en Afrique de l'Ouest (Mali) et en Afrique de l'Est (Ethiopie) favorisa la résurgence de la peste bovine qui envahit de nouveau l'Afrique subsaharienne à partir de 1978, affectant aussi bien le bétail que la faune sauvage dans 18 pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Un second programme intitulé PARC (Panafrican Rinderpest Control) ou Programme de lutte contre la peste bovine fut mis en place pour contrôler la nouvelle progression de l'épizootie avec comme option son éradication. Ce deuxième programme qui a pris fin en 1998 avait permis véritablement d'éteindre les derniers foyers de la maladie. Il y a eu ensuite le programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE) dont l'exécution a abouti récemment à l'éradication totale de la peste bovine au Cameroun et en Afrique. Ces trois programmes étaient financés par des bailleurs de fonds multilatéraux avec comme chef de file l'Union Européenne.

Afin de développer la production intensive de la viande bovine, le Cameroun a lancé dans les années 70 les projets «Plans viande I» et «Plans viande II» sur financement de l'Union Européenne. L'une des contraintes majeures à l'atteinte des objectifs de ces projets était l'infestation des pâturages par la mouche tsé-tsé vecteur de la trypanosomose. De nombreux espaces propices à l'élevage étaient désertés par les éleveurs qui redoutaient pour la santé de leurs bêtes et pour leur propre santé à cause de présence à certains endroits de poches de trypanosomose humaine (maladie du sommeil). En 1976 fut créée la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines (MSEG) pour accompagner ces projets. Grâce à cet organisme, plusieurs millions d'hectares de pâturages furent assainis de glossines dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. Ces régions représentent aujourd'hui les plus grandes régions d'élevage bovin au Cameroun.

Entre 2001 et 2003, la FAO a appuyé le Gouvernement camerounais dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités de diagnostic et de contrôle de la Peste Porcine Africaine. Ce projet a permis d'établir la carte illustrant la répartition de la peste porcine africaine sur le territoire grâce au renforcement des capacités de diagnostic du laboratoire de Mvog Betsi à Yaoundé et à l'amélioration des capacités techniques des services vétérinaires sur cette maladie.

De 2005 à 2007, la FAO a également appuyé le Gouvernement camerounais à travers le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) dans la production des vaccins thermostables contre la maladie de Newcastle et la peste des petits ruminants. Ceci a apporté une solution aux difficultés de conservation de ces vaccins sur le terrain caractérisé souvent par une absence totale de la chaîne de froid.

A la suite de l'épizootie de l'influenza aviaire hautement pathogène dont 3 foyers avaient été détectés dans le pays en 2006, le Cameroun a bénéficié de l'assistance extérieure pour contrôler cette maladie. Cet appui avait servi au renforcement de la surveillance, à l'amélioration des capacités de diagnostic des laboratoires et au renforcement de la communication. Comme pour la peste bovine, cette aide a été accordée dans le cadre d'un projet régional impliquant plusieurs pays.

En perspective il y a le projet de renforcement de la gouvernance des services vétérinaires en Afrique coordonné par l'UA/BIRA qui a pour objet l'amélioration de l'environnement institutionnel au niveau national et régional pour fournir des services de santé animales effectifs et efficaces. Ce projet qui n'a pas encore démarré au Cameroun, contribuera à consolider les acquis du projet actuel sur l'amélioration du contrôle des MTB.

En outre les SV du Cameroun ont bénéficié des formations organisées au niveau régional par le projet BTSF dans le cadre du renforcement des capacités des points focaux nationaux désignés pour assister le délégué du pays à l'OIE. Cinq cadres de la DSV ont ainsi été formés par ce projet : le point focal chargé de la notification des maladies à l'OIE, le point focal sur la sécurité sanitaire des aliments, le point focal

faune sauvage, le point focal sur les médicaments vétérinaires et le point focal chargé de la communication.

Le financement des programmes de lutte et de contrôle des épizooties repose avant tout sur les ressources internes du pays. Pour mieux encadrer l'utilisation de ces ressources, il faut développer des plans stratégiques de lutte et de contrôle à long terme, adaptés aux singularités du secteur de l'élevage camerounais, lesquels permettront de résoudre de manière durable les multiples problèmes zoonitaires qui se posent avec acuité en même temps.

## II. RAISON D'ETRE, JUSTIFICATION ET OBJECTIF

### 1. Problèmes à résoudre

Le Cameroun s'est fixé comme priorité pour les dix prochaines années, l'augmentation de la production des protéines animales pour satisfaire correctement la demande interne et exporter le surplus. Mais l'incidence des maladies animales est une sérieuse entrave à l'atteinte de cet objectif.

Sur le plan intérieur la consommation moyenne en viandes par habitant est actuellement de 13,3 Kg/an. Le pays compte la faire passer à 18 Kg/an en 2015 et à 23 Kg/an en 2020. Pour le lait il s'agit de la faire passer de 9,5 Kg à 15 Kg en 2020.

Sur le plan extérieur, le Cameroun exporte le bétail sur pied vers les pays côtiers de l'Afrique centrale (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale) et de l'Afrique occidentale (Nigeria). Mais il n'arrive pas à satisfaire correctement la demande qui vient de ces pays. En 2010 par exemple, les quotas attribués aux commerçants à bétail agréés pour l'exportation de bovins et de petits ruminants vers le Gabon et la Guinée Equatoriale étaient de 15000 têtes pour chaque espèce, mais ceux-ci n'ont pas été atteints (voir tableau ci-dessous).

**Tableau N° 2** : Bétail et produits d'élevage exportés vers le Gabon et la Guinée Equatoriale en 2010

Voie d'exportation	Bovins		Ovins et caprins		Autres produits d'élevage		
	Nb de têtes	valeur estimée (en FCFA)	Nb de têtes	valeur estimée (en FCFA)	Volailles vivantes	Œufs	Miel (en litres)
<i>Voie maritime</i>	2 880	720 000 000	2 911	145 550 000			
<i>Voie terrestre</i>	6 290	1 572 500 000	8 134	406 700 000	6 726	1 150 000	7 860
<b>Total</b>	<b>9 170</b>	<b>2 292 500 000</b>	<b>11 045</b>	<b>552 250 000</b>			

Le gap est comblé notamment en ce qui concerne l'approvisionnement du marché nigérian très demandeur de bétail sur pied, par les animaux en transit venant d'autres pays et régions du continent (Tchad, Centrafrique, Afrique de l'Est), qui traversent le Cameroun pour rejoindre les centres de consommation (voir tableau ci-dessous). En valeur monétaire le volume du transit du bétail en 2010 est estimé à près de 65 milliards FCFA<sup>5</sup>.

- <sup>5</sup> Il s'agit uniquement des animaux entrés au Cameroun en franchissant le pont sur le Logone qui relie Ndjamena au Tchad et Kousséri au Cameroun.

**Tableau N° 3** : Volume des échanges transfrontaliers du bétail au Cameroun de 2007 à 2010

NATURE DES ECHANGES	ANNEES	BOVINS		OVINS		CAPRINS	
		Nb de têtes	Valeur estimée (en CFA)	Nb de têtes	Valeur estimée (en CFA)	Nb de têtes	Valeur estimée (en CFA)
<b>Transit</b> (Tchad – Cameroun – Nigeria)	2007	142 325	35 581 250 000	23 459	1 642 130 000	2 218	77 630 000
	2008	178 819	44 704 750 000	35 022	2 451 540 000	3 604	126 140 000
	2009	239 579	59 894 750 000	85 680	5 997 600 000		-
	2010	242 801	60 700 250 000	46 800	3 276 000 000		-
<b>Importations</b> (Tchad –Cameroun)	2007	644	161 000 000	-	-	-	-
	2008	1 145	286 250 000	-	-	-	-
	2009		-	1 663	116 410 000	573	20 055 000
	2010		-	550	38 500 000	375	13 125 000
<b>Exportations</b> (Cameroun – Nigeria)	2007	5 353	1 338 250 000	1 319	92 330 000	374	13 090 000
	2008	5 281	1 320 250 000	477	33 390 000	517	18 095 000
	2009	5 748	1 437 000 000	790	55 300 000	3 516	123 060 000
	2010	7 720	1 930 000 000	856	59 920 000	3 309	115 815 000

Les opportunités sont donc nombreuses pour le commerce des animaux sur pied dans la sous région, et le Cameroun veut augmenter le volume de ses exportations et profiter de ces opportunités. Dans les projections les plus pessimistes, ce volume qui est faible aujourd’hui devrait doubler au cours de la période 2010 – 2020, couverte par le DSCE.

L’atteinte des objectifs que le pays s’est fixés tant pour la consommation interne que les exportations nécessite d’une part l’augmentation de la productivité du cheptel et l’amélioration de la qualité des animaux, en réduisant notamment l’impact des maladies, et d’autre part la diminution des coûts de production afin de rendre les produits finis plus compétitifs et accessibles au consommateur moyen. L’impact des maladies sur les productions animales est multiple :

- les pertes par mortalité qui peuvent dépasser 80% lors des flambées épizootiques de peste porcine africaine ou de peste des petits ruminants ;
- les retards de croissance liés à des taux de morbidité importants (100% pour la fièvre aphteuse) ; ces retards ne permettent pas aux animaux d’exprimer pleinement leur potentiel productif ;
- les pertes de production (avortements, tarissement de la mamelle, chute de ponte) ;
- la dépréciation de la valeur commerciale des animaux et des produits tels que les peaux même après guérison (certaines maladies sont responsables de la perte de plus de la moitié de la valeur économique initiale des animaux) ;
- le déficit dû aux restrictions à la circulation des animaux malades ;
- l’impact sur la sécurité alimentaire des populations en général que peut engendrer le déficit en protéines de qualité et l’absence de la traction animale et de la fumure organique dans certaines régions.

D'un autre côté, les dépenses de santé font partie des coûts de production les plus élevés avec l'alimentation des animaux. La valeur annuelle des importations des médicaments vétérinaires au Cameroun est estimée actuellement entre 7 et 10 milliards de FCFA. Ceci montre l'importance de moyens investis par les éleveurs chaque année pour lutter contre les maladies des animaux. Beaucoup de ces maladies sont d'origine virale et ne disposent pas de traitement et parfois pas de vaccin pour la prévention. En outre lorsque les traitements curatifs sont possibles, ils ne procurent que des solutions ponctuelles non durables. La complexité de l'épidémiologie des maladies animales nécessite que soit conçue et appliquée pour chacune d'elles une stratégie de contrôle et de lutte spécifique qui intègre tous les facteurs de risque.

## **2. Bénéficiaires**

Les premiers bénéficiaires de ce projet sont les éleveurs qui souffrent de l'impact des maladies sur les productions animales. Les maladies ciblées par le projet comptent parmi les préoccupations majeures actuelles citées par la majorité des éleveurs et pour lesquelles il manque une stratégie de lutte et contrôle bien définie. En outre, les éleveurs seront également des acteurs clé de la mise en œuvre du projet car ce sont eux qui appliqueront les plans stratégiques de prévention et de lutte qui seront élaborés.

Les marchands de bétail tireront également profit de ce projet à travers l'amélioration attendue des conditions favorables au développement du commerce des animaux. Leur activité est pour le moment restreinte du fait de la présence de certaines maladies qui empêchent l'accès à certains marchés. Les autres bénéficiaires du projet sont :

- Le Ministère de l'Elevage à travers sa Direction des Services Vétérinaires qui disposera de ressources renforcées pour mieux remplir ses missions ainsi que des outils efficaces pour mieux surveiller et lutter contre les maladies du bétail et contribuer à l'augmentation de la part de l'élevage dans le PIB du pays ;
- les acteurs de la filière bétail viande impliqués dans la production, la commercialisation, la transformation et la consommation des produits d'origine animale (associations de producteurs, les consommateurs qui auront accès à une meilleure offre - en quantité et en qualité - en produits d'élevage, etc.) ;
- le pays en général, à travers les bénéfices tirés des résultats techniques, économiques, financiers sanitaires et sociaux grâce notamment à l'amélioration du statut sanitaire du cheptel cible, de l'augmentation de l'offre en produits d'origine animale et des revenus générés par des flux commerciaux permettant d'améliorer la balance commerciale.

## **3. Appropriation et engagement des parties prenantes**

Les principales parties prenantes de ce projet sont :

Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales qui est l'initiateur et l'organisme de mise en œuvre de ce projet qui participe à l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie sectorielle de ce ministère ;

Le FANDC qui assure le financement du projet dont les objectifs visent le respect des normes SPS et l'augmentation des échanges commerciaux, et répondent aux critères d'éligibilité exigés ;

La FAO en tant que organisme de gestion du projet mandaté par le FANDC ;

Le LANAVET qui est pour l'instant le seul laboratoire vétérinaire du pays doté des capacités suffisantes pour réaliser le diagnostic des maladies ciblées<sup>6</sup> ; il prendra part aux enquêtes épidémiologiques et analysera les échantillons collectés dans les élevages.

A l'intérieur du MINEPIA, le Projet de Développement de la Filière Porcine (PDFP), le Projet de Développement de l'Aviculture Villageoise (PADAV) et le Projet d'Appui au Développement des Petits Ruminants (PADPR) seront également parties prenantes. Ces projets sont déjà présents sur le terrain et accompagnent les exploitants dans le domaine de la production. Ils joueront le rôle d'interface entre le présent projet et les exploitants de chacune des filières concernées, principalement pour ce qui est de l'identification et du suivi des groupes cibles. Les trois projets sont logés au sein du MINEPIA autant que le présent projet ; ce qui facilite la concertation entre les différents intervenants, et favorise la synergie et la complémentarité des interventions. L'application des plans stratégiques de lutte et de contrôle des maladies ciblées va améliorer sensiblement les résultats de ces projets tournés essentiellement sur l'appui aux producteurs débutants (fourniture d'intrants). Pour ce qui est la filière bovine impactée par la fièvre aphteuse, et pour laquelle il n'y a actuellement pas sur le terrain de projet semblable aux précédents, le projet d'amélioration du contrôle des MTB s'appuiera directement sur les fédérations et associations d'éleveurs qui existent dans les zones de production. Il s'agit notamment de la Fédération des éleveurs de l'Adamaoua (principale région d'élevage bovin) qui avait été constituée par les éleveurs il y a une quinzaine d'années pour mieux participer aux programmes de lutte contre la mouche tsé-tsé vecteur des TAA dans cette partie du pays. Par la suite elle a étendu ses activités à l'ensemble des contraintes de développement de l'élevage aussi bien sanitaires que zootechniques. Les membres de cette fédération ont plusieurs fois sollicité la mise en place d'un programme de contrôle de la fièvre aphteuse qu'ils classent comme l'une des maladies principales qui a un fort impact sur l'élevage bovin au Cameroun, après que la peste bovine ait été éradiquée.

Ce projet s'appuie d'une part sur les résultats d'évaluation des services vétérinaires par l'outil PVS et de l'analyse des écarts, et d'autre part sur les recommandations issues des réunions de concertation organisées par la Direction des services vétérinaires entre le secteur public et le secteur privé depuis 2010. Ces réunions sont l'occasion de s'accorder sur les grandes orientations des SV vis-à-vis des maladies animales et la contribution de chaque acteur pour trouver des solutions. Lors de la rencontre de juillet 2011 les commerçants de porcs qui souffrent des mesures d'interdiction des déplacements d'animaux des zones récemment infectées du Nord et de l'Extrême Nord vers les marchés du sud, avaient souhaité qu'un couloir d'évacuation des animaux issus des zones encore indemnes soit créé pour leur permettre de reprendre leurs activités. En retour ils s'engageaient à appliquer et à financer si possible les mesures de biosécurité définies par les SV pour empêcher la diffusion du virus. Cette concertation régulière est le meilleur gage de l'appropriation des actions de contrôle et de lutte contre les maladies animales par les parties prenantes. Au sein de la DSV, le service de la promotion du secteur privé a été créé pour maintenir ce lien entre le secteur public et le secteur privé.

#### **4. Pertinence du projet au regard du FANDC**

Si pour le moment il n'y a pas d'entraves à l'exportation des animaux et de leurs produits vers les pays voisins qui ont un statut sanitaire similaire à celui du Cameroun, il faut anticiper un changement de statut de ces pays qui conduirait à la restriction de cette exportation suite au non respect des normes SPS. Ainsi l'ambition affichée par le Cameroun de devenir un grand pays exportateur des produits de l'élevage, doit nécessairement être accompagnée de programmes de lutte et de contrôle contre les maladies prévalant dans le pays afin d'améliorer la qualité des produits qui sont livrées sur les marchés et réduire autant que

---

- <sup>6</sup> Le laboratoire de Vog Betsi qui n'est pas fonctionnel actuellement n'a pas été retenu pour la mise en œuvre du projet. De même les laboratoires régionaux qui n'ont véritablement pas de capacités de diagnostic, pourront au plus contribuer au conditionnement et à la conservation des échantillons.

possible les risques de diffusion des maladies animales d'une région à l'autre ou d'un pays à l'autre, par le biais du commerce des animaux et de leurs produits. Cette préoccupation est prise en compte dans le DSCE dont les objectifs généraux sur le développement du commerce visent à « *promouvoir le commerce dans des conditions de saine concurrence, et diversifier le commerce de biens et services à forte valeur ajoutée* ». De manière spécifique, l'objectif visé est de « *renforcer la compétitivité au plan de l'offre par la rationalisation des coûts de production, l'adoption des normes de qualité et l'amélioration des quantités* ».

Les services vétérinaires mènent depuis toujours la lutte contre les maladies animales. Mais en dehors de la peste bovine qui a fait l'objet d'un plan stratégique de lutte avec un objectif final à atteindre (éradication), il n'y a pas de véritables stratégies nationales de contrôle et de lutte contre les autres maladies prioritaires prenant en compte tous les facteurs de risque (porosité des frontières, système d'élevage, échanges transfrontaliers, etc.). Le présent projet vise à combler ce manque pour quatre maladies principales : FA, PPA, PPR, ND. Il intègre les programmes de développement des filières de productions animales mis en place par le Gouvernement dans lesquels l'insuffisance de la prise en compte de l'impact des maladies affecte sérieusement les résultats attendus.

Afin de soutenir une croissance durable et créatrice d'emplois, la politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun s'inscrit dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale ainsi que dans la recherche des nouveaux marchés au-delà du continent. La lutte contre les maladies animales s'inscrit dans cette perspective. Elle contribuera au développement de l'élevage et à la mise sur le marché des produits de qualité qui respectent les normes du commerce international.

## 5. Objectif de développement

Une partie importante de la population du Cameroun tire directement ou indirectement ses revenus des activités d'élevage considéré comme un levier de croissance pour les prochaines années. Les priorités nationales en matière de développement de l'élevage sont, d'une part assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté, et d'autre part assurer l'exportation des animaux et de leurs produits vers les pays de la CEMAC, la RDC et le Nigeria, et celle des produits de la pêche et du miel vers les pays de l'Union Européenne et les Etats Unis.

L'objectif à atteindre pour les espèces à cycle court (volaille, porcins, ovins, caprins, élevage non conventionnel), est de doubler les effectifs et d'accroître la production de viande au cours de la période 2010 - 2020 ; ce qui impose des rendements carcasses et des taux de prélèvement croissants. Pour la filière bovin-viande, l'effectif connaîtra un taux de croît raisonné, soit 1% sur 5 ans. La production en viande bovine devrait passer de 81 501 tonnes en 2010 à 105 620 tonnes en 2015 et 171 552 tonnes en 2020 soit des accroissements respectifs de 30% et 38%.

En ce qui concerne la filière bovin-lait, outre l'accroissement de l'effectif du cheptel laitier (26% sur la période), des efforts seront axés sur l'amélioration de la productivité par vache locale (de moins de 1 litre à environ 1,5 litre par jour avec une période de lactation moyenne de 180 jours).

**Tableau N° 4** : Objectifs de production pour les différentes filières :

Filières	2010		2015		2020	
	Cheptel	Production (en tonnes)	Cheptel	Production (en tonnes)	Cheptel	Production (en tonnes)
Porc	1 700 000	48 960	2 550 000	86 190	3 400 000	133 280
Volaille	45 000 000	85 500	67 500 000	136 266	90 000 000	192 375

Petits Ruminants	7 000 000	42 000	10 500 000	70 875	14 000 000	80 850
Bovin viande	3 881 000	81 501	3 939 215	105 620	3 978 025	171 552
<b>Total filière viande</b>		<b>257 961</b>		<b>398 951</b>		<b>578 057</b>
Bovin lait	1 159 000	<b>184 300</b>	1 048 018	<b>209 604</b>	1 567 804	<b>376 273</b>

L'atteinte de ces objectifs notamment pour les produits d'exportation impose la mise en conformité des SV vétérinaires avec les normes de l'OIE et le respect des normes internationales de qualité. Parmi les points critiques relevés par la mission d'évaluation des services vétérinaires par l'outil PVS, il y a en première place :

- l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers qui limite les capacités d'intervention des SV ;
- l'absence de plans de lutte et de contrôle contre la plupart des épizooties ;
- la faible implication des laboratoires dans le diagnostic ou le dépistage des maladies <sup>7</sup>;
- la faible mutualisation des éleveurs qui complique l'application des mesures de prévention et de lutte contre les épizooties.

L'Etat a récemment recruté trente cinq (35) docteurs vétérinaires et une centaine d'auxiliaires de santé animale afin de renforcer le dispositif humain des SV. Il existe un réseau d'épidémiosurveillance entièrement financé par le budget public depuis la fin du Programme panafricain pour le Contrôle des Epizooties (PACE) qui avait contribué à sa mise en place. Ce réseau surveille sept maladies prioritaires parmi lesquelles les quatre retenues dans le cadre du présent projet. Il est constitué d'une coordination nationale située à Yaoundé, de dix (10) unités régionales installées dans les chefs lieux de régions et de soixante (60) postes de surveillance épidémiologique dans les chefs lieux des départements. Les postes de surveillance sont équipés de motos tout terrain permettant les déplacements et l'accès à des endroits enclavés. La majorité des unités régionales dispose d'un véhicule 4X4 qui permet d'apporter un soutien aux postes de surveillance et d'assurer la coordination des activités au niveau régional. Le personnel dispose en outre d'un équipement minimum pour mener leurs activités.

La surveillance passive des maladies prioritaires est assurée normalement par le personnel de ce dispositif. Toutefois, elle ne s'appuie pas sur de véritables plans stratégiques de lutte et de contrôle qui permettraient de réduire la prévalence des maladies surveillées ainsi que les coûts de la surveillance. En outre le budget affecté au dispositif par l'Etat reste insuffisant et ne permet pas d'assurer en même temps l'état de veille permanent et la réaction rapide en cas d'alerte.

Ce projet est une contribution à la recherche des solutions aux insuffisances révélées par le PVS. Il s'agit entre autres de l'élaboration des plans stratégiques de lutte et de contrôle contre les maladies; du renforcement des capacités d'intervention des services vétérinaires y compris l'implication des laboratoires dans le diagnostic et le dépistage des maladies, et de l'organisation des éleveurs afin de mieux les impliquer dans les programmes de contrôle des épizooties.

---

<sup>7</sup> Plusieurs facteurs expliquent cette faible implication : la faiblesse des systèmes de surveillance, les difficultés d'accès au laboratoires (éloignement des zones de production et insuffisance de moyens de transmission rapide des échantillons au laboratoire), l'insuffisance des moyens des laboratoires, les délais de diagnostic parfois longs qui n'encouragent pas le recours au laboratoire, le manque d'intérêt à solliciter un diagnostic de laboratoire pour des maladies contre lesquelles il n'y a aucun plan de lutte.



Le projet interviendra de manière prioritaire sur quatre épizooties majeures qui pour l'instant ne font pas l'objet d'un véritable plan stratégique de lutte et de contrôle. Le développement des plans stratégiques réalistes contre les maladies ciblées réduira, d'une part les risques d'infection liés aux mouvements transfrontaliers d'animaux étrangers évoqués plus haut, et d'autre part l'incidence de ces maladies sur la production du cheptel. L'objectif final est d'améliorer la productivité du cheptel afin d'augmenter l'offre en bétail et en produits d'origine animale sains sur les marchés nationaux et sous régionaux. Le projet contribuera ainsi à la lutte contre la pauvreté en générant des ressources nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs et des autres acteurs de la filière bétail-viande.

L'absence de certaines données essentielles de base sur les maladies ciblées ne permet pas la conception des plans de lutte et de contrôle efficaces de même qu'il est également difficile de mesurer les progrès accomplis à la suite de l'application des mesures de lutte et de contrôle dans de telles conditions. A cet effet, le projet financera, pour les quatre maladies ciblées, la réalisation d'enquêtes épidémiologiques dans les régions affectées afin d'établir une situation de référence à partir de laquelle les plans de lutte pourront être consolidés évalués plus tard.

Les ressources humaines employées par les services vétérinaires en général et par le dispositif de surveillance des maladies en particulier doivent être suffisamment qualifiées pour effectuer convenablement leurs missions. Le projet organisera à cet effet des ateliers de formation et de recyclage du personnel mobilisé dans le cadre de la surveillance pour le mettre à jour sur les évolutions récentes concernant les maladies ciblées et lui apporter les connaissances nécessaires sur les procédures de surveillance spécifique de chaque maladie. La maîtrise de la législation internationale sur le commerce des animaux et de leurs produits est aussi particulièrement importante pour l'atteinte de l'un des objectifs du projet à savoir : favoriser les échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale. Ces échanges sont soumis au respect des normes de l'OIE et de l'OMC. Les mesures prises au niveau national pour atteindre cet objectif devront par conséquent intégrer ces normes.

Le projet renforcera la surveillance des maladies transfrontières en améliorant d'une part le fonctionnement du réseau d'épidémiosurveillance et d'autre part le diagnostic des maladies ciblées. Le premier volet porte sur l'élaboration des protocoles de surveillance et l'équipement des postes de surveillance en matériel de surveillance pour les enquêtes et le suivi des foyers, la collecte des prélèvements, etc. En ce qui concerne l'amélioration du diagnostic, il s'agit d'impliquer véritablement les laboratoires dans le diagnostic des maladies détectées sur le terrain. L'une des faiblesses du système actuel c'est le faible taux des analyses de laboratoire. Les résultats des analyses de laboratoire aident à mieux interpréter les données épidémiologiques sur les maladies et de déterminer les mesures les plus efficaces et efficaces à appliquer.

Le projet contribuera également, dans un second volet, à la sensibilisation, à l'organisation et à la formation des producteurs pour les amener à participer à la lutte contre les maladies. L'objectif visé ici est d'encourager la lutte collective contre les maladies animales par la mutualisation des exploitants dont la conjugaison des efforts permettra d'avoir plus d'impact sur les épizooties. Dans les régions où les associations à vocation sanitaire sont mises en place, les résultats de la lutte contre les épizooties sont meilleurs car les producteurs sont plus réceptifs aux solutions proposées pour améliorer la santé des animaux. En outre, face à l'insuffisance des moyens d'interventions des services vétérinaires, les mutuelles d'exploitants sont les meilleurs relais capables de poursuivre la lutte contre les maladies animales et de préserver les acquis.

## **6. Situation escomptée à la fin du projet et durabilité à long terme des résultats du projet**

A la fin du projet, il est attendu une meilleure connaissance de la situation épidémiologique des maladies transfrontières ciblées au Cameroun et une analyse des principaux facteurs de risque. Sur la base des données rassemblées, des plans stratégiques de lutte et de contrôle coordonnés seront formulés et validés par les parties prenantes. Ces plans préciseront le rôle de chaque acteur aussi bien du secteur public que du secteur privé notamment celui des éleveurs qui devraient occuper de plus en plus une place prépondérante dans les actions portant sur la santé du cheptel.

Le projet concourt ainsi à un processus visant à terme la maîtrise de quatre principales maladies dont les conséquences sont désastreuses sur la productivité des cheptels. Ce sont des maladies à très fortes mortalités et morbidités. De manière globale on évalue à plus de 30% les pertes économiques engendrées chaque année par ces maladies. Leur contrôle permettrait d'augmenter la productivité actuelle d'environ un tiers. Il s'agit d'une importante contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté chez les populations les plus démunies qui comptent parmi elles les éleveurs du secteur traditionnel. Sur le plan quantitatif les bénéfices tirés par les éleveurs et l'ensemble du pays sont très importants et devraient contribuer à augmenter la contribution de l'élevage dans le PIB. Sur le plan qualitatif, la lutte contre les maladies animales est une prescription officielle de la gouvernance des services vétérinaires qui doivent œuvrer pour assurer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et halieutique, et qui sont à ce titre considérés comme un bien public mondial.

Le Cameroun est également engagé dans un vaste programme de renforcement de la législation vétérinaire pour lequel a également sollicité l'appui du FANDC pour le financement des activités prévues. Les actions définies dans les plans de lutte seront consolidées dans les nouvelles lois et règlements attendus, de façon à leur donner un caractère officiel, faciliter leur applicabilité et assurer leur durabilité.

### **III. CADRE DU PROJET**

#### **1. Objectifs**

##### **Objectif général**

- ✓ L'impact des maladies animales transfrontalières sur le secteur de l'élevage est réduit

##### **Objectif spécifique**

- ✓ Des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle des maladies animales transfrontalières applicables sont en place, prenant en compte des plans de surveillance et de contingence.

#### **2. Résultats attendus**

Au terme de ce projet les résultats suivants sont attendus :

- ✓ Des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle des maladies animales transfrontalières et une carte de distribution et impact des maladies ciblées sur le territoire et dans les élevages.
- ✓ Des acteurs formés et capables d'appliquer les prescriptions officielles et commerciales dans le domaine SPS
- ✓ Des exploitants dotés des compétences renforcées et organisés en association pour lutter contre les maladies animales

- ✓ Des SV renforcés en matière de surveillance et de gestion des maladies transfrontalières
- ✓ Des stratégies d'intervention harmonisées, maîtrisées et partagées par tous les acteurs.

### 3. Principales activités

#### 3.1 Mettre en place des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle contre les maladies ciblées

##### *3.1.1 Faire un état de lieux des maladies ciblées (FA, PPR, PPA et ND) en relation avec la filière de production concernée et mettre en place un système de surveillance en collaboration des laboratoires de diagnostic vétérinaire.*

L'état de lieux permettra de rassembler les données sur la prévalence, la répartition et l'évolution des maladies ciblées par le projet. Il s'agit de déterminer les régions affectées, les périodes et les facteurs de risque ainsi que les facteurs qui influencent la distribution de ces maladies. D'un côté il sera tenu compte des données déjà existantes dans la base de données de la DSV, les rapports zoosanitaires, les rapports des abattoirs, etc., et de l'autre, des protocoles de surveillance seront élaborés et des enquêtes épidémiologiques réalisées dans les élevages avec la collaboration de laboratoires vétérinaires dont notamment le LANAVET pour compléter les données sur les maladies.

Les enquêtes seront mises en œuvre durant 3 mois par les chefs de poste de surveillance épidémiologique. Chaque chef de poste enquêtera dans 10 élevages en moyenne et dans tous les foyers des maladies ciblées apparues au cours de la période indiquée soit pour l'ensemble des postes de surveillance un total de 600 élevages à investiguer environ. Les activités des postes de surveillance seront suivies par les responsables régionaux des SV qui par ailleurs seront chargés de centraliser les échantillons biologiques collectés par les chefs de postes de surveillance et de les envoyer au laboratoire pour analyse.

##### *3.1.2 Elaborer un plan stratégique national de lutte et de contrôle approprié pour chaque maladie ciblée (FA, PPR, PPA et ND) en lien avec la filière de production concernée<sup>8</sup>.*

L'établissement d'un état des lieux des maladies ciblées comme indiqué ci-dessus améliorera la connaissance sur ces maladies. Cette condition est indispensable et primordiale pour élaborer des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle appropriés y compris les plans de contingence (si besoin) par maladie et/ou filière. Les données réunies seront exploitées pour définir les priorités, proposer des stratégies de lutte et de contrôle adaptées et rendre plus efficaces les interventions des services vétérinaires. Les contributions et la participation des éleveurs et des autres acteurs de la filière seront essentielles pour élaborer ces plans stratégiques et pour garantir leur mise en œuvre. L'implication des éleveurs dans la phase d'élaboration de ces plans conditionnera leur adhésion à la mise en œuvre de ceux-ci. L'élaboration de chaque plan stratégique se fera avec l'appui des experts internationaux qui assisteront les experts nationaux recrutés pour cette activité.

##### *3.1.3 Organiser un atelier national de restitution et de validation des plans de stratégies de lutte et de contrôle contre les maladies*

Les plans de lutte et contrôle développés seront présentés au cours d'un atelier national pour être validés et adoptés par les acteurs impliqués dans le contrôle et la lutte contre les épizooties. Une attention particulière sera accordée à la cohérence et la conformité des mesures proposées avec les lois et

---

<sup>8</sup>Les experts pourront dans un premier temps travailler avec les leaders d'association d'éleveurs les plus représentatifs pour élaborer les documents de base. Ceux-ci seront par la suite discutés et validés en ateliers élargis à plus de producteurs.

règlements sanitaires nationaux et internationaux. Cet atelier qui sera organisé à la fin du projet servira aussi de cadre pour le clôturer officiellement.

### **3.2 Promouvoir les normes de l'OIE et de l'OMC**

#### ***3.2.1 Former les acteurs sur les normes internationales du commerce des animaux et de leurs produits***

La formation réunira environ 40 participants. Il s'agira de familiariser le personnel des Services Vétérinaires centraux et régionaux ainsi que les acteurs privés de la filière bétail/viande sur les normes internationales sur le commerce des animaux et des produits d'origine animale, leur appropriation et leur mise en œuvre dans leurs secteurs d'activités respectifs. La formation sera dispensée par un consultant international recruté à cet effet. Par la suite, les participants seront sollicités par le projet pour former d'autres acteurs afin qu'un maximum de ceux-ci soient imprégnés de ces notions essentielles pour l'amélioration qualitative et quantitative des échanges commerciaux des animaux et des produits d'origine animale.

### **3.3 Renforcer les capacités des SV et des acteurs en matière de surveillance et de gestion des maladies transfrontalières**

#### ***3.3.1 Recycler le personnel sur les procédures de surveillance et d'enquêtes dans les élevages.***

Des ateliers de formation du personnel mobilisé pour la surveillance et les enquêtes épidémiologiques seront organisés dans la cadre de cette activité. Cette formation sera destinée aux chefs de poste de surveillance épidémiologique, aux chefs d'unités régionales, et aux agents relais, soit environ 80 personnes au total. Par souci d'efficacité et d'efficience (minimiser les coûts de transport), il est prévu d'organiser trois ateliers respectivement à Garoua pour les participants du Nord, de l'Extrême – Nord et de l'Adamaoua, à Yaoundé pour les participants de l'Est, du Centre et du Sud, et à Bafoussam pour les participants de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Littoral.

Le personnel formé sera équipé de matériel nécessaire pour la mise en œuvre des enquêtes épidémiologiques (matériel de collecte des échantillons, de conservation et de transport) et de GPS pour relever les coordonnées géographiques des fermes visitées. Ces données seront exploitées pour la réalisation des cartes zoosanitaires.

#### ***3.3.2 Améliorer le système d'archivage et de gestion des données zoosanitaires par l'installation de la base de données TAD info de la FAO***

Le Gouvernement va solliciter l'appui de la FAO pour installer dans les services vétérinaires la base de données intégrée TAD info et former le personnel à son utilisation, afin d'améliorer l'archivage et l'analyse des données sur les maladies transfrontalières. La base de données actuelle (ARIS) héritée du programme PACE est limitée sur la quantité et la qualité de données pouvant être archivées et les analyses qui peuvent être effectuées à partir des données stockées. En outre l'absence d'une interface cartographique dans cette base de données est un sérieux handicap pour la production des cartes visuelles de distribution des maladies qui permettent une meilleure interprétation des données en termes d'évaluation des risques ou d'appréciation des progrès accomplis à l'issue d'une campagne de lutte. C'est aussi un instrument utile sur lequel les SV peuvent s'appuyer pour convaincre les décideurs de la gravité de certaines situations zoosanitaires et l'intérêt de les inscrire parmi les priorités. Le partage des informations zoosanitaires sur les maladies transfrontalières est un des principes préconisés par l'OIE afin d'assurer la transparence et favoriser les échanges commerciaux basés sur des règles de saine concurrence. Tout en participant à l'amélioration des systèmes de surveillance, la base de données est aussi une excellente source de vérification des informations diffusées.

#### ***3.3.3 Former le personnel des services vétérinaires sur l'utilisation des outils SIG***

Cette formation vise à apporter au personnel des SV des connaissances suffisantes dans la création, la gestion et l'analyse des données SIG nécessaires pour mieux comprendre la dynamique des maladies dans les populations animales. De manière spécifique, il s'agira de doter ce personnel des capacités d'utilisation optimale du GPS et des logiciels de traitement de données SIG tels que Arcview, Mapinfo et Quantum, qui sont des outils importants pour l'exécution des programmes de surveillance et de lutte contre les maladies et la gestion des crises sanitaires. La formation sera dispensée par un expert consultant international qualifié dans le domaine. Elle va rassembler environ 25 cadres des cadres des SV du niveau central et régional. Cette formation qui se veut pratique, sera organisée dans un lieu offrant des facilités techniques aussi bien pour les travaux en salle que pour les sorties à effectuer sur le terrain dans le cadre des manipulations pratiques.

### **3.4 Renforcer les compétences des exploitants en développement organisationnel pour mieux participer à la lutte contre les maladies**

#### ***3.4.1 Former des leaders de groupements et du personnel d'encadrement sur les techniques de sensibilisation et d'organisation des éleveurs.***

Des formations spécifiques seront organisées à l'intention des leaders des groupements de producteurs et du personnel technique qui assure l'encadrement des producteurs sur le terrain. 2 personnes seront choisies par poste de surveillance sélectionné pour bénéficier de cette formation. Il est donc attendu la formation de 100 personnes au total. Afin de diminuer les coûts de transport dus au déplacement des participants sur des longues distances, la formation sera organisée en 5 ateliers regroupant respectivement les régions suivantes :

- Extrême-Nord et Nord ;
- Adamaoua ;
- Est, centre et Sud ;
- Ouest et Nord-Ouest ;
- Sud-Ouest et Littoral.

Les thématiques à développer seront principalement en rapport avec la gestion et l'organisation des groupements, les principes et les mécanismes d'incitation des autres membres des groupements aux objectifs du projet et le partage des expériences. Une partie importante de cette activité sera la production d'outils de sensibilisation et d'évaluation qui permettront aux responsables des groupements de partager avec les autres membres les expériences en matière de lutte contre les maladies, et d'évaluer les résultats techniques et économiques obtenus. Le projet veillera à ce que ces outils soient (i) techniquement compréhensibles, (ii) physiquement accessibles et, (iii) effectivement utilisés au sein des groupements.

Les bénéficiaires de la formation seront sélectionnés par département de sorte à constituer un binôme « leader de groupement – agent technique » par poste de surveillance qui sera par la suite responsabilisé pour l'animation des réunions de sensibilisation et d'appui en développement organisationnel dans les principales zones de production.

#### ***3.4.2 Organiser des ateliers de sensibilisation des groupements d'éleveurs et de formation en développement organisationnel pour les groupements à mettre en place***

Dans une première étape, le projet procèdera à l'identification des groupements d'éleveurs fonctionnels ainsi qu'à ceux susceptibles de contribuer significativement à l'implémentation des plans stratégiques de lutte contre les maladies ciblées. Cette identification concernera les filières de production animale bovine, porcine, avicole, ovine et caprine. Elle sera complétée par l'évaluation du niveau de fonctionnement de

ces groupements afin de mieux connaître leurs forces et leurs faiblesses. Les thématiques de sensibilisation ainsi que le programme de déroulement de ces sessions seront développés dans une seconde étape, sur la base des conclusions de la première étape.

Le projet veillera à ce que ces sensibilisations soient néanmoins programmées pendant toute sa phase de déroulement afin de s'assurer (i) que les groupements impliqués adhèrent convenablement aux programmes de lutte et de contrôle des maladies, mais également (ii) que ces groupements engrangent des résultats techniques et économiques qui leur permettront de perpétuer les activités de contrôle des maladies ciblées au-delà du projet. Différents matériaux didactiques seront développés pour faciliter la diffusion des thématiques de sensibilisation retenues.

Les réunions de sensibilisation seront animées par les leaders de groupement et le personnel technique formé à cet effet. Ceux-ci recevront une indemnité forfaitaire de transport pour aller dans les zones de production et rencontrer les éleveurs. Une moyenne de 3 associations de producteurs par département sera sensibilisée ou constituée, soit 150 associations environ pour l'ensemble du pays.

Cette activité autant que la précédente sera réalisée en étroite collaboration avec les projets de développement des différentes filières afin de l'intégrer avec ce qui est fait par ces projets dans d'autres domaines d'intervention. L'appui de ces derniers sera essentiel dans le choix des zones à couvrir, l'élaboration des messages, et le choix des animateurs.

### **3.5 Favoriser la concertation et l'harmonisation des interventions entre les acteurs**

#### ***3.5.1 Organiser un atelier national de lancement du projet et d'imprégnation des autres acteurs***

Cet atelier entre dans le cadre de la communication, de la concertation et de la coordination entre les différents acteurs. Il vise à faire connaître le projet aux acteurs publics et privés qui ne sont pas directement associés à son élaboration et sa mise en œuvre d'une part, et d'autre part à assurer une bonne communication interne et externe nécessaire pour la bonne exécution du projet. Il réunira, les parties prenantes, les bénéficiaires et les acteurs indirects cités ci-dessus.

#### ***3.5.2 Organiser un atelier d'appui méthodologique à l'intention de l'équipe du projet et des consultants nationaux***

Cet atelier qui se tiendra immédiatement après le lancement du projet, vise le redimensionnement des activités du projet, la redéfinition des mécanismes d'intervention et le développement d'un chronogramme final des activités. A cet effet il sera tenu compte des recommandations et des suggestions faites par les participants à l'atelier de lancement du projet. L'atelier sera animé par les consultants internationaux et réunira l'équipe de coordination du projet, les consultants nationaux.

## **4. Risques**

Les risques majeurs qui pourraient entraver la bonne exécution du projet sont résumés dans le tableau suivant ainsi que les solutions proposées pour amoindrir ces risques.

**Tableau N° 5 : Risques majeurs**

<b>N°</b>	<b>RISQUES</b>	<b>SOLUTIONS</b>
<b>1</b>	L'enclavement des zones de production	Programmer les activités de terrain de préférence en saison sèche.
<b>2</b>	Les difficultés de communication avec les exploitants qui ne comprennent pas le français et l'anglais.	Travailler avec les leaders de groupements et le personnel qui maîtrisent aussi bien le français ou l'anglais et les langues locales.

3	Les procédures d'acquisition du matériel et équipements non vendus localement qui peuvent être longues	S'appuyer sur les consultants internationaux pour identifier les sources d'approvisionnement et faciliter les acquisitions.
4	La courte durée du projet qui peut influencer sur les délais de mise en œuvre de certaines activités.	Raccourcir la phase de démarrage du projet ; Alléger les procédures de recrutement des consultants ; Anticiper la préparation des TDR.
5	La faible adhésion des éleveurs aux innovations proposées.	Associer les bénéficiaires dans l'élaboration des plans stratégiques ; établir le lien avec les lois et règlements zoosanitaires

#### IV. RESSOURCES AFFECTÉES AU PROJET ET BUDGET

##### 1. Contribution du Gouvernement

La mise en œuvre du projet exigera une mobilisation des ressources de la part du Gouvernement du Cameroun. Il affectera au projet un bureau équipé pour lequel il prendra en charge les frais d'électricité, d'eau, de téléphone et de connexion internet. Le Gouvernement supportera aussi les salaires du Coordonnateur du projet, du personnel d'appui affecté au projet ainsi que ceux des agents du Ministère de l'Elevage mobilisés pour la mise en œuvre des activités du projet. Toutefois le projet prendra en charge les frais de déplacement sur le terrain de ces personnes dans le cadre de la réalisation des activités prévues. Le projet utilisera les véhicules et les motos acquis par le gouvernement pour l'exécution de ses missions régaliennes. Le tableau suivant donne une estimation chiffrée de la contribution du Gouvernement au projet.

**Tableau N°6 : Synthèse de la contribution du Gouvernement**

N°	Principales rubriques	Quantités	Coût unitaire en FCFA	Montant en FCFA	Montant en USD
<b>1.</b>	<b>Fonctionnement du Bureau</b>				
1.1	Frais d'eau	24	15 000	360 000	783
1.2	Frais d'électricité	24	30 000	720 000	1 565
1.3	Frais de téléphone	24	120 000	2 880 000	6 261
	Connexion internet	24	75000	1 800 000	3 913
<b>2.</b>	<b>Salaires</b>				
2.1	Coordonnateur du projet	24	340 000	8 160 000	17 739
2.2	Secrétaire	24	50 000	1 200 000	2 609
2.3	Chauffeur	24	50 000	1 200 000	2 609
<b>3.</b>	<b>Matériel non consommable</b>				
3.1	Véhicules 4X4	8	18 000 000	144 000 000	313 043
3.2	Motos tout terrain YAMAHA AG 100	60	2 400 000	144 000 000	313 043
3.3	Réparation des véhicules et motos	1	50 000 000	50 000 000	108 696
<b>4.</b>	<b>Montant Total</b>			<b>354 320 000</b>	<b>770 261</b>

Le gouvernement facilitera l'importation de tout équipement et matériel prévu par le projet. Il facilitera également l'entrée et le déplacement sur le territoire du pays du personnel international engagé pour la mise en œuvre des activités du projet.

En tant que projet d'appui à l'action gouvernementale, son exécution repose pour l'essentiel sur les ressources humaines et matérielles mobilisées par le Gouvernement.

Pour mettre en œuvre les activités, le projet va utiliser le personnel des services vétérinaires, des organismes et projets étatiques qui participent à l'amélioration des productions animales en général et à la lutte contre les maladies en particulier. Il s'agit de :

- des agents du réseau d'épidémiosurveillance mis en place par le PACE et les autres agents des services vétérinaires pour les activités de surveillance et la réalisation des enquêtes épidémiologiques ;
- du personnel des services déconcentrés du MINEPIA et des projets partenaires qui participeront à l'encadrement des éleveurs et à l'application des mesures de lutte et de contrôle contre les maladies ciblées ;
- du personnel du LANAVET pour l'analyse des échantillons collectés lors des enquêtes et la surveillance épidémiologique.

## **2. Contribution du bailleur**

Le projet prendra en charge les activités suivantes :

### **2.1. Les consultants : (88000)**

Deux (2) consultants internationaux seront recrutés pour appuyer techniquement et méthodologiquement le coordonnateur du projet et les consultants nationaux. Cet appui permettra de redéfinir les mécanismes d'intervention du projet, redimensionner si possible les activités, former l'équipe du projet aux procédures de gestion et d'adopter un chronogramme final, appuyer l'équipe du projet dans la conception et le suivi de l'exécution des activités spécifiques liées à chaque maladie. Un des consultants sera spécialisé dans le domaine de la lutte et du contrôle des maladies transfrontalières et le second devra avoir des compétences prouvées en matière d'organisation et de développement des capacités des producteurs en vue de leur implication dans les programmes de lutte collective contre les maladies animales. Les consultants internationaux seront recrutés pour 1 mois chacun à couvrir en 3 phases.

Un (1) consultant international sera recruté pour une durée de 2 semaines afin d'assurer la formation du personnel des services vétérinaires sur les normes internationales qui régissent le commerce des animaux et de leurs produits. Cette formation couvrira les principaux thèmes suivants :

- ✓ Les principales normes garantissant la sécurité sanitaire des aliments ;
- ✓ Les normes SPS relatives au commerce des animaux vivants et des produits d'origine animale ;
- ✓ Les mesures d'appropriation des normes par les acteurs du secteur de l'élevage ;
- ✓ Les principales mesures de facilitation du commerce des animaux et de leurs produits ;
- ✓ L'harmonisation des normes issues des différentes organisations normatives.

Les services d'un consultant international (1) seront également requis pour 2 semaines afin de former le personnel des services vétérinaires à l'utilisation des outils SIG.

Trois (3) consultants nationaux des filières dont un par filière (bovins, porcins, ovins caprins et volailles) seront recrutés pour l'établissement de l'état de lieux des maladies ciblées (FA, PPR, PPA, ND) et pour la conception et l'élaboration des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle contre ces maladies. Il y aura à cet effet un consultant national pour la filière bovine, un consultant national pour la filière porcine et un consultant national pour la filière petits ruminants et volailles traditionnelles. L'élevage des petits ruminants et des volailles traditionnelles sont pratiqués par le même type d'éleveurs qui éprouvent les mêmes contraintes dans le cadre de la lutte contre les épizooties. Les consultants nationaux travailleront en étroite collaboration avec les consultants internationaux qui leur apporteront l'appui technique nécessaire. Ils seront recrutés pour 4 mois chacun étalés sur la durée du projet.



Un (1) coordonnateur technique national doté d'une bonne expérience dans les programmes de lutte et contrôle des maladies transfrontalières sera recruté pour assurer la cohésion entre les différents intervenants du projet sur le plan technique, assurer la liaison entre les consultants nationaux et les consultants internationaux, et donner les orientations nécessaires à la mise en œuvre des activités de façon à ce que leur exécution soit en conformité avec les objectifs initiaux. Il assistera techniquement le coordonnateur national et la FAO dans la programmation, le suivi et l'exécution des activités du projet. Il sera recruté pour une durée de 8 mois étalée sur la durée du projet.

### **2.2. Contrats : (40 000\$EU)**

Un contrat sera signé avec le LANAVET en vue de sa participation à la mise en œuvre des activités du projet. Ce contrat couvrira :

- ✓ Les analyses de laboratoire à effectuer lors des enquêtes spécifiques et la surveillance épidémiologique, hormis l'acquisition des réactifs et des consommables ;
- ✓ La participation à l'élaboration des protocoles d'enquête et des plans d'échantillonnage ;
- ✓ L'appui apporté aux équipes de terrain par le personnel spécialisé du laboratoire ;
- ✓ La fourniture de certains matériels spécifiques tels que le milieu de transport viral ;
- ✓ La mise à disposition du personnel impliqué dans les enquêtes de certains équipements techniques nécessaires pour la collecte des sérums sur le terrain ;
- ✓ La participation à l'analyse des résultats des enquêtes

### **2.3. Personnel d'appui : (10 000\$EU)**

Le projet paiera des indemnités au personnel d'appui affecté par le gouvernement au projet.

### **2.4. Voyages : 114 500**

- ✓ Voyages internationaux ;
- ✓ Voyages du personnel du projet à l'intérieur du pays ;
- ✓ Voyages du personnel des services déconcentrés du Ministère de l'Elevage chargé de la collecte des échantillons.

### **2.5. Matériel consommable : (35 000\$EU)**

Les kits de diagnostic et dépistage et le matériel de surveillance des maladies ciblées.

### **2.6. Matériel non consommable : (17000\$EU)**

Un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, une imprimante, une photocopieuse, un appareil photo numérique, un scanner, un vidéoprojecteur, du matériel SIG (GPS, table à numériser, logiciel de traitement des données SIG).

### **2.7. Formation : (104000)**

Il est prévu l'organisation de plusieurs ateliers d'imprégnation, de recyclage, de formation ou de sensibilisation dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs :

- un atelier national de lancement du projet et d'imprégnation des Responsables du Ministère de l'Elevage et du secteur privé ;
- un atelier d'appui méthodologique à l'intention du personnel du projet et des consultants nationaux ;

- des ateliers de recyclage du personnel mobilisé pour la surveillance et les enquêtes ;
- un atelier de formation des cadres des services vétérinaires et du secteur privé sur les normes et la législation internationales relatives au commerce des animaux et de leurs produits ;
- un atelier de formation sur l'utilisation des outils SIG ;
- des réunions de sensibilisation des éleveurs et de formation en développement organisationnel pour les groupements à mettre en place (1 jour par atelier) ;
- des ateliers de formation des leaders d'association sur les techniques de sensibilisation et d'organisation des exploitants ;
- un atelier national de présentation et de validation des plans de lutte contre les maladies ciblées ;

Les formations seront préparées et mises en œuvre par les consultants nationaux avec l'appui des personnes ressources identifiées par le projet.

### **2.8.Frais généraux de fonctionnement : (21 343\$EU)**

Les moyens logistiques utilisés pour la réalisation des activités seront essentiellement ceux acquis ou mobilisés par l'Etat dans le cadre de sa politique de prévention et de la lutte contre les maladies animales. Il s'agit des véhicules 4x4 et de motos tout terrain affecté par le Gouvernement au réseau d'épidémiosurveillance et aux services déconcentrés du Ministère de l'Elevage. Le projet prendra en charge les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant et entretien) pour la réalisation de ses activités pendant toute sa durée.

## **V. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET**

### **1. Organisation chargée de la mise en œuvre/supervision**

La FAO à travers sa Représentation au Cameroun est la structure chargée de la mise en œuvre du projet.

Le projet sera logé à la Direction des Services Vétérinaires du Ministère de l'Elevage à Yaoundé. Un coordonnateur de projet sera désigné et pris en charge par le ministère de tutelle pour assurer la gestion administrative et le suivi de la réalisation des activités. Il sera chargé de coordonner les activités du projet en collaboration avec la Représentation de la FAO.

Le gouvernement affectera un personnel d'appui au projet (une secrétaire et un chauffeur) et prendra en charge leurs salaires. Ceux-ci recevront des indemnités dans le cadre du projet. La mise en œuvre des activités sur le terrain sera réalisée par les structures déconcentrées du Ministère de l'Elevage, les projets et les organismes partenaires déjà en place.

### **2. Stratégie de mise en œuvre**

Les activités de terrain se dérouleront dans les bassins d'élevage du bétail et les régions frontalières qui enregistrent les mouvements du bétail.

Le projet va contribuer à l'appui et à l'amélioration des services vétérinaires et d'autres structures du Ministère de l'Elevage en renforçant leurs capacités dans le domaine de la santé animale afin d'assurer une meilleure prévention et un meilleur contrôle des maladies choisies comme cibles. La collaboration avec les services privés par le biais de mandats sanitaires sera aussi renforcée. Dans les zones de production, le projet s'appuiera sur les associations d'éleveurs pour former et sensibiliser les producteurs en vue de leur participation à la lutte collective contre les maladies animales. A ce titre le projet accompagnera dans les régions où elles n'existent pas, la mise en place des groupements d'éleveurs à vocation sanitaire qui doivent être des pendants des actions des services vétérinaires à la base.

Le projet travaillera en partenariat avec le LANAVET qui est actuellement le seul laboratoire vétérinaire disposant des capacités nécessaires pour la réalisation des activités de diagnostic et de dépistage des maladies animales.

## **VI. ETABLISSEMENT DES RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION**

### **1. Elaboration de rapports**

La mise en œuvre des activités du projet sera précédée de la production d'un avant projet d'exécution qui précisera la nature des activités à mener, les partenaires impliqués, les moyens à mobiliser et le budget nécessaire.

A l'issue de chaque activité ou groupe d'activités spécifiques, un rapport détaillé de mise en œuvre sera produit. Ce rapport ressortira les résultats obtenus et les recommandations éventuelles. Pour faciliter le suivi général du projet, il est prévu la production des rapports trimestriels de synthèse sur les activités réalisées pendant la période.

A la fin de la première année de mise en œuvre du projet, un rapport à mi-parcours sera rédigé. Ce rapport fera la synthèse des activités réalisées au cours de la première année. Un rapport final couvrant toute la période de mise en œuvre sera rédigé à la fin du projet. Ce rapport fera le point sur les activités menées et les résultats obtenus. Ce rapport est distinct du rapport d'évaluation qui sera rédigé par un expert indépendant.

### **2. Suivi et évaluation**

Le coordonnateur du projet sera responsable du suivi de l'exécution du projet. Il sera appuyé dans cette tâche par le coordonnateur technique. Ce dernier veillera à ce que la mise en œuvre des activités respecte les objectifs attendus. La supervision des activités sera assurée par le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales à travers la Direction des Services Vétérinaires.

Les indicateurs d'activités ci-après pourront être utilisés pour suivre la mise en œuvre des activités :

- Le nombre d'échantillons reçus et analysés par le LANAVET ;
- Le nombre de personnel des SV formés sur la surveillance des maladies ciblées ;
- Le nombre de personnes formées sur les normes internationales ;
- Le nombre d'ateliers de sensibilisation organisés et le nombre de personnes sensibilisées ;
- L'effectivité de l'acquisition des équipements et matériel prévus dans le projet ;
- Le nombre de leaders de groupements d'éleveurs formés et nombre de restitutions réalisées.

Les indicateurs d'impacts suivants pourront être mis à profit pour évaluer le projet

- Le nombre de groupements d'éleveurs identifiés et formés qui appliquent effectivement les mesures de lutte prescrites ;
- L'amélioration des résultats technico économiques des groupements d'éleveurs, notamment dans les élevages à cycle court ;
- La baisse relative des coûts d'intervention en matière de santé animale ;
- L'augmentation du volume des exportations des animaux et de leurs produits.

### **3. Diffusion des résultats du projet**

Le projet s'inscrit (i) dans un programme plus vaste d'amélioration des prestations des services vétérinaires, d'amélioration de la santé animale et des productions animales qui est en cours d'élaboration et, (ii) dans la volonté du gouvernement d'accroître les performances techniques et économiques du secteur agricole et de l'élevage en particulier. Pour les services vétérinaires, il participera à la résolution d'une partie des difficultés identifiées à l'issue de l'évaluation PVS.

Les résultats attendus de ce projet sont multiples et seront aussi bien exploités par les administrations en charge de la santé animale et du développement des productions animales que par les exploitants bénéficiaires directs qui seront encadrés par le projet. En ce qui concerne les services techniques, les résultats obtenus seront capitalisés tel que décrit ci-dessous pour proposer des stratégies de prévention et de lutte contre les maladies émergentes ou ré émergentes et vulgariser l'approche participative dans la lutte contre les maladies animales. Les résultats attendus du projet conduiront les exploitants à changer de comportement et à s'impliquer davantage dans la protection sanitaire des cheptels. Ce changement de comportement est le meilleur gage pour la pérennisation des acquis du projet.

La diffusion des résultats se fera à travers les supports divers (manuels, CD, présentations Powerpoint) produits lors des formations, ainsi que les différents rapports produits à l'issue des activités qui seront multipliés et mis à la disposition des parties prenantes. Il est également prévu de diffuser les résultats pertinents du projet à travers le site web de la DSV et du MINEPIA. L'atelier de restitution et de validation des plans stratégiques nationaux de lutte qui va clôturer le projet, servira aussi de cadre pour la diffusion des résultats du projet.

### Annexe 1: Budget du projet couvrant la contribution de la FAO (en \$ EU)

Lignes budg.	Apports	Sous-chapitre budgétaire	Chapitre budgétaire
<b>5013</b>	<b>Consultants</b>		<b>88 000</b>
5542	Consultants – Internationaux	36000	
5543	Consultants – Nationaux	52000	
5545	Consultants – Retraités		
<b>5014</b>	<b>Contrats</b>		<b>40 000</b>
5650	Budget contrat	40 000	
<b>5020</b>	<b>Assistance temporaire</b>		<b>10 000</b>
5652	personnel temporaire	10 000	
<b>5021</b>	<b>Voyages</b>		<b>114 500</b>
5661	Autres frais de voyages (personnel de la FAO)	2 000	
5684	Consultants – Internationaux	54500	
5687	Consultants – Retraités		
5692	Voyages SAT	16000	
5695	Voyages consultants nationaux	20000	
5698	Voyages non staff	22 000	
<b>5023</b>	<b>Formation</b>		<b>104 000</b>
5920	Budget formation	104 000	
<b>5024</b>	<b>Matériel consommable</b>		<b>35 000</b>
6000	Matériel courant	35 000	
<b>5025</b>	<b>Matériel non consommable</b>		<b>17 000</b>
6100	Budget équipement durable	17 000	
<b>5027</b>	<b>Services d'appui technique</b>		<b>22 000</b>
6111	Coût des rapports	6 000	
6120	Honoraires SAT	16000	
<b>5028</b>	<b>Frais généraux de fonctionnement</b>		<b>21 525</b>
6300	Budget frais généraux de fonctionnement	21 525	
<b>5029</b>	<b>Coûts d'appui</b>		<b>58 763</b>
6118	Frais directs de fonctionnement	58 763	
<b>Total</b>			<b>510 788</b>

### BUDGET DETAILLE DES FORMATIONS ET AUTRES ATELIERS

### 1. Atelier de recyclage sur les procédures des enquêtes épidémiologiques

- **Nombre d'ateliers :** 3
- **Lieux :** Garoua, Yaoundé, Bafoussam
- **Durée :** 2 jours/atelier
- **Nombre de participants :** 80

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des participants (aller et retour)	80	10 000	2	1 600 000	3 478
Hébergement des participants et restauration	80	25 000	3	6 000 000	13 043
Pause-café pour participants, formateurs et personnel d'appui	90	2 500	4	900 000	1 957
Eau minérale	90	350	4	126 000	274
Production des manuels de formation et multiplication	80	3 000	1	240 000	522
Autres supports : Chemises, Blocs-notes, stylos, etc.	80	2 000	1	160 000	348
Matériel de travaux pratique	1	120 000	3	360 000	783
Location salle	1	80 000	6	480 000	1 043
<b>Montant total</b>				<b>9 866 000</b>	<b>21 448</b>

### 2. Formation sur les normes internationales

- **Lieu :** Yaoundé
- **Durée :** 2,5 jours
- **Nombre de participants :** 40

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des participants déplacés	20	11 000	2	440 000	957
Hébergement et restauration des participants déplacés	20	40 000	3	2 400 000	5 217
Pause-café	45	2 500	5	562 500	1 223
Eau minérale	45	350	5	78 750	171
Production des manuels de formation et multiplication	40	3 000	1	120 000	261
Autres supports : Chemises, Blocs-notes, stylos, etc.	40	2 000	1	80 000	174
Location salle	1	80 000	3	240 000	522
<b>Montant total</b>				<b>3 921 250</b>	<b>8 524</b>

### 3. Formation des leaders de groupements d'élèves

- **Nombre d'ateliers :** 5

- **Lieux** : Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé, Bamenda, Douala
- **Durée** : 2 jours/atelier
- **Nombre total de participants** : 100

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des participants	100	5 000	2	1 000 000	2 174
Hébergement et restauration des participants	100	20 000	2	4 000 000	8 696
Pause-café	105	2 500	4	1 050 000	2 283
Eau minérale	105	350	4	147 000	320
Production des manuels de formation et multiplication	100	3 000	1	300 000	652
Autres supports : Chemises, Blocs-notes, stylos, Marqueurs, etc.)	100	2 000	1	200 000	435
Location de la salle	1	50 000	10	500 000	1 087
<b>Montant total</b>				<b>7 197 000</b>	<b>15 646</b>

#### 4. Formation sur l'utilisation des outils SIG

- **Lieu** : Mbalmayo
- **Durée** : 5 jours
- **Nombre de participants** : 25

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des participants déplacés	10	11 000	2	220 000	478
Hébergement et restauration des participants déplacés	25	40 000	6	6 000 000	13 043
Pause-café	30	2 500	10	750 000	1 630
Eau minérale	30	350	10	105 000	228
Production des manuels de formation et multiplication	25	3 000	1	75 000	163
Autres supports : Chemises, Blocs-notes, stylos, etc.	25	2 000	1	50 000	109
Location d'une salle informatisée avec connexion internet	1	250 000	5	1 250 000	2 717
<b>Montant total</b>				<b>8 450 000</b>	<b>18 370</b>

#### 5. Atelier de lancement du projet

- **Lieu** : Yaoundé
- **Durée** : 1 jour

- Nombre de participants : 60

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des participants déplacés	12	12 000	2	288 000	626
Hébergement et restauration des participants déplacés	12	40 000	2	960 000	2 087
Pause-café	65	3 500	1	227 500	495
Eau minérale	65	350	1	22 750	49
Pause-déjeuner	65	12 000	1	780 000	1 696
Banderoles	2	50 000	1	100 000	217
Dépliants et brochures	100	200	1	20 000	43
Affiches	20	500	1	10 000	22
Location de la salle	1	150 000	1	150 000	326
<b>Montant total</b>				<b>2 558 250</b>	<b>5 561</b>

## 6. Atelier de restitution et de validation des plans de lutte

- Lieu : Yaoundé
- Durée : 2 jours
- Nombre de participants : 50

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des participants déplacés (aller et retour)	15	12 000	2	360 000	783
Hébergement et restauration des participants	15	40 000	3	1 800 000	3 913
Pause-café	55	2 500	4	550 000	1 196
Eau minérale	55	350	4	77 000	167
Pause-déjeuner	55	12 000	2	1 320 000	2 870
Multiplication des documents de travail	50	3 000	1	150 000	326
Autres supports : Blocs-notes, stylos, chemises, etc.	50	2 000	1	100 000	217
Location de la salle	1	150 000	2	300 000	652
<b>Montant total</b>				<b>4 657 000</b>	<b>10 124</b>



## 7. Ateliers de sensibilisation des associations de producteurs

- **Nombre d'ateliers** : 150
- **Lieux** : villages des exploitants
- **Durée** : 1jour/ atelier
- **Nombre de participants** : 20/atelier

Rubriques	Quantité	Coût unitaire	Nombre d'unités	Montant en CFA	Montant en USD
Transport des animateurs (aller et retour)	100	15 000	3	4 500 000	9 783
Rafrâichissements & sandwichs pour participants et animateurs	22	1 250	150	4 125 000	8 967
Dépliants et brochures	20	200	150	600 000	1 304
Affiches	2	500	150	150 000	326
Autres supports	20	500	150	1 500 000	3 261
<b>Montant total</b>				<b>10 875 000</b>	<b>23 641</b>

## **Annexe 2 : TDRs du personnel du projet**

### **I. Le Coordonnateur national du projet**

- ✓ Il représente le maître d'ouvrage (MINEPIA), à qui il rend compte
- ✓ Il assure la liaison entre le Ministère de l'Elevage, le secteur privé et la Représentation de la FAO, agence d'exécution du projet
- ✓ Il assure et coordonne la programmation, la préparation et la mise en œuvre des activités en veillant à leur cohérence en collaboration avec la Représentation de la FAO
- ✓ Il mobilise et anime les différents acteurs du projet
- ✓ Il veille à la mobilisation de la contrepartie de l'Etat dans la mise en œuvre du projet (personnel, véhicules, etc.)
- ✓ Il participe à l'élaboration des outils de suivi et évaluation du projet en collaboration avec la Représentation de la FAO
- ✓ Il produit les rapports d'activités du projet en collaboration avec le coordonnateur technique, les consultants nationaux et les consultants internationaux
- ✓ Il coordonne les appuis accordés par le projet aux groupements d'éleveurs et contribue au suivi des activités de ces groupements dans le cadre de l'appui que leur apporte le projet
- ✓ Il valide les plans et les termes de référence élaborés par les consultants nationaux et internationaux pour la formation des acteurs
- ✓ Il participe à l'élaboration des outils techniques de surveillance d'enquêtes épidémiologiques, de formation et de sensibilisation, dont il valide les contenus avec l'appui du coordonnateur technique

### **II. Le Coordonnateur technique**

Un consultant technique doté d'une bonne expérience dans le domaine de la surveillance et du contrôle des maladies transfrontalières, sera recruté pour coordonner la préparation et la mise en œuvre des activités techniques prévues par le projet en veillant à leur cohérence avec les objectifs du projet. Il sera chargé entre autre de :

- ✓ Assurer l'intégration des 4 composantes du projet
- ✓ Assister techniquement le coordonnateur national et la FAO dans l'organisation des ateliers prévus dans le cadre du projet
- ✓ Participer à la sélection des consultants nationaux dont il coordonne les interventions dans le projet
- ✓ Participer à la détermination des zones d'intervention prioritaires pour la surveillance ;
- ✓ Valider avec le coordonnateur national les outils de surveillance (protocoles, cahiers de charge des postes)
- ✓ Valider les protocoles et plans d'échantillonnage des enquêtes spécifiques élaborés par les consultants nationaux et internationaux du projet
- ✓ Assurer la liaison entre le projet et le LANAVET
- ✓ Centraliser, traiter et archiver les données issues des différentes activités du projet ;

- ✓ Assister le coordonnateur national dans la validation des plans et des termes de référence élaborés par les consultants nationaux et internationaux pour la formation des acteurs ;
- ✓ Valider le contenu des supports techniques élaborés pour la formation des acteurs ;
- ✓ Coordonner la sélection des personnes ressources mobilisées pour l'animation des ateliers de formation et de sensibilisation ;
- ✓ Participer à l'animation des ateliers organisés par le projet ;
- ✓ Participer à l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation du projet et à leur application ;
- ✓ Assurer la cohésion entre les différents plans stratégiques proposés par les consultants nationaux et veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les plans d'action et la feuille de route des services vétérinaires ;
- ✓ Contribuer à la rédaction des rapports d'activités du projet.

Durée de consultation : 8 mois étalés sur la période d'exécution du projet

Lieu d'affectation : Yaoundé avec des déplacements sur le terrain

### **III. TDRs des consultants internationaux Filières**

Deux (2) consultants internationaux dont un spécialisé dans la lutte et le contrôle des maladies transfrontalières et un spécialisé en développement organisationnel des producteurs pour leur participation à la lutte contre les maladies transfrontalières seront recrutés pour un (1) mois chacun pour appuyer sur le plan technique et méthodologique les responsables du projet et les consultants nationaux. Ils seront chargés de :

- ✓ Aider l'équipe du projet et les consultants nationaux à établir la situation de référence pour chacune des maladies ciblées
- ✓ Renforcer les capacités techniques de l'équipe du projet et des consultants nationaux
- ✓ Participer à l'atelier national de lancement du projet organisé à l'intention des responsables du MINEPIA et des autres parties prenantes
- ✓ Utiliser les recommandations de l'atelier de lancement du projet et les nouvelles données pour redéfinir les mécanismes d'intervention du projet, redimensionner si possible les activités et adopter un chronogramme final
- ✓ Développer en collaboration avec les consultants nationaux les protocoles et plans d'échantillonnage des enquêtes épidémiologiques spécifiques
- ✓ Contribuer à l'élaboration des outils de surveillance (protocoles, cahiers de charge des postes, etc.) et la détermination des zones d'intervention prioritaires pour la surveillance
- ✓ Elaborer en collaboration avec les consultants nationaux les termes de référence et les supports didactiques pour la formation et le recyclage du personnel des services vétérinaires
- ✓ Participer à l'interprétation des résultats d'enquêtes épidémiologiques et d'analyses de laboratoire
- ✓ Contribuer à la définition des thématiques de sensibilisation des éleveurs et à la conception des supports didactiques pour la formation des groupements d'éleveurs en développement organisationnel et des outils de suivi et évaluation
- ✓ Assister les consultants nationaux dans l'élaboration des plans de lutte et de contrôle des maladies ciblées, y compris les plans de contingence pour chaque maladie

- ✓ Appuyer les responsables du projet dans l'élaboration des outils d'évaluation des résultats de la lutte menée par les groupements d'éleveurs
- ✓ Participer à l'organisation de l'atelier national de présentation et de validation des plans de lutte et contrôle les maladies ciblées
- ✓ Produire à l'issue de leurs missions un rapport sur les activités effectuées dans le cadre du projet

Durée de consultation : 1 mois an trois missions chacun

Lieu d'affectation : Yaoundé avec des descentes sur le terrain

#### **IV. TDR du consultant international sur les normes internationales**

Les services d'un (1) consultant international seront sollicités afin d'assurer la formation des cadres des services vétérinaires sur les normes de l'OMC relatives commerce des animaux et des produits d'origine animale. Le consultant devra s'appesantir sur les points suivants :

- ✓ Le rôle et les moyens d'action des Services Vétérinaires dans la sécurité sanitaire des aliments
- ✓ Les normes de l'OMC sur le commerce des animaux vivants et des produits d'origine animale
- ✓ Les principaux obstacles au libre échange
- ✓ Les facteurs d'incitation au respect des normes sur le plan national et international
- ✓ La prise en compte des spécificités nationales dans l'élaboration des normes internationales
- ✓ Les mesures de facilitation du commerce pouvant être appliquées au Cameroun
- ✓ Les approches d'harmonisation des normes entre les pays de l'Afrique Centrale pour la facilitation des échanges
- ✓ Les liens entre les normes de l'OMC et celles des autres organisations normatives qui participent à la sécurité sanitaire des aliments

Durée de consultation : 2 semaines

Lieu d'affectation : Yaoundé

#### **V. TDR du consultant international pour la formation sur l'utilisation des outils SIG**

Un (1) consultant international sera recruté pour former le personnel des SV à l'utilisation des outils SIG dans le domaine de la surveillance, de la gestion des crises sanitaires et de la lutte et du contrôle contre les maladies animales. La formation dispensée devra permettre au personnel de :

- ✓ Utiliser avec efficience un récepteur GPS afin de déterminer avec précision les coordonnées géographiques des locaux, des établissements de santé animale et de santé publique vétérinaire, et des sites d'exposition possible à des agents pathogènes.
- ✓ Naviguer sur les sites identifiés comme pouvant avoir des animaux et/ ou des personnes infectées et de créer des zones de délimitation pour l'inspection, les tests et la surveillance des maladies.
- ✓ Visualiser et d'interpréter des données spatiales et d'établir des relations possibles entre les sites d'infection et de facteurs de risque potentiels.
- ✓ Avoir des compétences dans la création de zones tampons, zones de réglementation, et de réseaux de surveillance autour d'une zone géographique infectée.

- ✓ Avoir des compétences dans la création de données quantitatives et qualitatives spatiales à partir d'observations sur le terrain pour l'analyse spatiale et épidémiologique.
- ✓ Avoir des compétences dans la création des cartes épidémiologiques et de fournir des informations sur la santé animale et la santé publique.

Durée de consultation : 2 semaines

Lieu d'affectation : Yaoundé avec possibilité de visites de terrain

## **VI. TDR des consultants nationaux**

Trois (3) consultants nationaux dont un par maladie seront recrutés pour la réalisation des enquêtes en vue de déterminer la situation de référence des maladies ciblées, la conception des plans de lutte et contrôle, la sensibilisation et l'organisation des éleveurs. Les consultants nationaux seront chargés de :

- ✓ Concevoir en collaboration avec les consultants internationaux les protocoles et les plans d'échantillonnage des enquêtes épidémiologiques spécifiques
- ✓ Concevoir les outils de surveillance (protocoles, cahiers de charge des postes, etc.) et déterminer les zones cibles pour la surveillance
- ✓ Participer à l'organisation de l'atelier national de lancement du projet
- ✓ Assurer la centralisation et l'acheminement dans les délais des prélèvements au laboratoire
- ✓ Interpréter les résultats des enquêtes épidémiologiques et d'analyse de laboratoire en collaboration avec les consultants internationaux et le coordonnateur technique
- ✓ Rédiger un rapport sur la situation de référence des maladies ciblées
- ✓ Elaborer les plans de lutte et contrôle des maladies, y compris les plans de contingence
- ✓ Participer à l'organisation de l'atelier national de présentation et de validation des plans de lutte et de contrôle des maladies ciblées et intégrer les recommandations de cet atelier dans les documents finaux
- ✓ Participer à l'organisation de l'atelier de formation des cadres des services vétérinaires centraux et régionaux et du secteur privé sur les normes internationales du commerce des animaux et de leurs produits
- ✓ Appuyer, organiser et participer à la formulation et à la mise en œuvre des plans de formation et de sensibilisation des producteurs en vue de leur structuration
- ✓ Organiser les ateliers de formation des leaders des groupements d'éleveurs sur la lutte participative contre les maladies
- ✓ Participer à la sélection des groupements de producteurs bénéficiaires des appuis du projet
- ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports d'activités du projet en collaboration avec le coordonnateur technique et le coordinateur national du projet

Durée de consultation : 4 mois étalés sur la durée du projet pour chacun des consultants.

Lieu d'affectation : Yaoundé avec des visites de terrain

## **VII. Appui technique de la FAO (AGAS)**

L'appui technique de la FAO sera sollicité pour assister la Représentation de la FAO au Cameroun dans:

- ✓ L'identification et l'accompagnement des consultants nationaux et internationaux
- ✓ La contribution technique aux ateliers de démarrage et de clôture du projet ;
- ✓ L'Assistance à la finalisation du contrat avec le LANAVET
- ✓ L'élaboration des outils de suivi et évaluation du projet
- ✓ Contribution au suivi et à l'évaluation et des activités du projet

**Durée de mission :** 2 missions au Cameroun d'une semaine chacune et quelques jours de travail au Siège

### **Annexe 3 :**

#### **Contrat avec le laboratoire national vétérinaire (LANAVET)**

Un contrat sera signé avec le LANAVET en vue de sa participation dans la mise en œuvre des activités du projet. Ce contrat couvre :

- ✓ Les analyses des échantillons issus des enquêtes spécifiques et de la surveillance épidémiologique
- ✓ La participation à l'élaboration des protocoles d'enquêtes et des plans d'échantillonnage
- ✓ L'appui aux équipes de terrain pendant les enquêtes et la surveillance
- ✓ La fourniture aux chefs de postes de surveillance et enquêteurs de matériels spécifiques tels que le milieu de transport viral
- ✓ La participation à l'interprétation des résultats d'enquêtes épidémiologiques et d'analyses de laboratoire
- ✓ La participation aux ateliers de formation prévus dans le projet

#### Annexe 4 : Cadre logique du projet

	Description du projet	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Objectif général</b>	L'impact des maladies animales transfrontalières sur le secteur de l'élevage est réduit	Augmentation du volume annuel des exportations du bétail ; Amélioration du rendement moyen par carcasse  Diminution des taux de prévalence et des taux d'incidence des maladies animales transfrontalières.	Données statistiques sur le commerce extérieur ; Rapports du MINEPIA ; Rapports zoosanitaires ;	L'augmentation de la demande en bétail et ses produits ; Pas de catastrophes naturelles majeures ; Le pays jouit d'une stabilité politique et sécuritaire
<b>Objectif spécifique</b>	Des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle des maladies animales transfrontalières applicables sont en place, prenant en compte des plans de surveillance et de contingence.	Nb de plans approuvés .	Rapports de suivi du projet	Les consultants sont disponibles et disposent des délais suffisants
<b>Résultats attendus</b>	Des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle des maladies animales transfrontalières et une carte de distribution et impact des maladies ciblées sur le territoire et dans les élevages.	Les plans sont disponibles dans les délais requis La carte de distribution est réactualisée Les taux de prévalence et taux d'incidence sont évalués.	Rapports des études et d'enquêtes ; Base de données zoo-sanitaires	Les données fiables sont collectées et analysées
	Des acteurs formés et capables d'appliquer les prescriptions officielles et commerciales dans le domaine SPS.	Nb et qualité de personnes formées ; Contenu de la formation.	Tdr de la formation Liste de participants ; Fiches d'évaluation ; Rapport du consultant.	Le consultant international est disponible
	Des exploitants dotés des compétences renforcées et organisés en association pour lutter contre les maladies animales	Nb de Groupements à vocation sanitaire fonctionnels mis en place grâce au projet ; Nb de groupements disposant d'un plan et d'un budget commun pour lutter contre les maladies.	Enquêtes de terrain ; Plan de fonctionnement et budget des groupements	Les éleveurs sont réceptifs aux innovations
	Des SV renforcés en matière de surveillance et de gestion des maladies transfrontalières	Les équipements prévus sont acquis et utilisés par les SV	Documents et d'acquisition ; Documents produits par les nouveaux outils.	Le personnel formé n'est pas affecté à d'autres tâches.
	Des stratégies d'intervention harmonisées, maîtrisées et partagées par tous les acteurs	Les mesures appliquées par les exploitants respectent les stratégies nationales.	Rapports de suivi/évaluation	Les acteurs disposent d'une bonne capacité de compréhension des stratégies proposées.

Activités	Repères, moyens et coûts	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>1. Des plans stratégiques nationaux de lutte et de contrôle des maladies ciblées applicables prenant en compte les plans de surveillance et de contingence.</b>				
1.1 Faire un état de lieux des maladies ciblées (FA, PPR, PPA et ND) en relation avec la filière de production concernée et mettre en place des protocoles de surveillance avec la collaboration des laboratoires de diagnostic vétérinaire	<p><b>Repères</b> : Elaboration des Tdr, recrutement des consultants nationaux et internationaux, Collecte des données auprès des différentes sources ; mise en œuvre des enquêtes épidémiologiques pour les données complémentaires (<i>sélection des zones et élevages, élaboration des protocoles, recyclage du personnel, enquêtes, collecte et analyse des échantillons par le labo, exploitation des résultats</i>)</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : missions sur le terrain, honoraires des consultants, coûts des enquêtes et d'analyse de laboratoires.</p>	<p>Les données de base sur les 4 maladies sont collectées ; Le personnel chargé des enquêtes est recyclé ; les protocoles sont élaborés ; Nb d'élevages enquêtés/nb prévu ; Nb d'échantillons exploitables reçus par le laboratoire ; les résultats de laboratoire sont disponibles ;</p>	<p>Rapports d'activités du projet ; Rapports des consultants ; Résultats de laboratoire.</p>	<p>Il n'y a pas de difficultés d'accès aux sources de données et d'accès dans les élevages sélectionnés pour les enquêtes.</p>
1.2 Elaborer pour chaque maladie ciblée (FA, PPR, PPA et ND) et filière de production concernée, un plan stratégique national de lutte et de contrôle en conformité avec les lois et règlements sanitaires.	<p><b>Repères</b> : Elaboration des Tdr, recrutement des consultants, compilation des données et production des projets de plans, examen par l'équipe du projet, demande des données complémentaires si besoin</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : honoraires des consultants, missions sur le terrain, moyens logistiques pour les déplacements, matériel informatique et bureautique</p>	<p>Les plans stratégiques de lutte et de contrôle par maladie ciblée sont élaborés dans les délais ; Les plans sont approuvés par l'équipe du projet et les consultants internationaux.</p>	<p>Date de dépôt des rapports des consultants ; Rapport de suivi du projet.</p>	<p>Les consultants disposent de tous les matériaux pour élaborer les plans stratégiques</p>
1.3 Organiser un atelier de restitution validation des plans stratégiques de lutte et de contrôle élaborés	<p><b>Repères</b> : Multiplication des projets de plans et envoi aux parties prenantes et bénéficiaires ; contribution des acteurs ; présentation des plans révisés en atelier ; discussions et amendements éventuels et validation ; planification de la mise en œuvre.</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : location de la salle et de la logistique, médias, pauses – café/cocktail, honoraires des consultants nationaux/internationaux, prise en charge des participants déplacés</p>	<p>Les participants ont reçu le document de travail au moins un mois avant la tenue de l'atelier ; Toutes les parties prenantes et les bénéficiaires sont représentés à l'atelier.</p>	<p>Rapport de l'atelier de validation ; rapport final du projet.</p>	<p>Les acteurs ont eu suffisamment le temps pour examiner les projets de plan et réagir ; Leurs observations ont été prises en compte dans le document final. Les plans ne sont pas en contradiction avec la législation nationale</p>
<b>2. Des acteurs de secteur public et privé formés et capables d'appliquer les prescriptions officielles et commerciales dans le domaine SPS.</b>				



2.1 Former les acteurs sur les normes internationales du commerce des animaux et de leurs produits	<p><b>Repères</b> : Tdr, recrutement d'un consultant international, programmation, production des matériaux de supports, tenue de l'atelier, évaluation</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Matériaux de formation, pauses - café, location de la salle et de la logistique, honoraires du consultant international, prise en charge des participants</p>	Un consultant international a été recruté et a formé les acteurs sur les normes de l'OIE et de l'OMC.	Liste des participants ; Rapport de formation ; Rapport du consultant.	Le consultant international est disponible à la date prévue
<b>3. Des exploitants dotés des compétences renforcées, et organisés en association pour lutter contre les maladies animales</b>				
3.1 Former un noyau des leaders de groupements issus des 4 filières et le personnel de terrain sur les techniques de sensibilisation et d'organisation des éleveurs pour la lutte contre les maladies	<p><b>Repères</b> : Tdr des ateliers, identification des bénéficiaires et personnes ressources, programmation, production des outils et de supports, tenue de l'atelier, évaluation.</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Supports de formation, pauses - café, location de la salle de formation et logistique, honoraires des personnes ressources, prise en charge des participants</p>	Nb de personnes formées par région ; La formation reçue permet d'atteindre l'objectif escompté	Liste des personnes formées par région ; Contenu de la formation ; Fiches d'évaluation de la formation.	Il existe des groupements d'éleveurs fonctionnels dans les principales zones de production et dans les 4 filières. Il y a suffisamment de leaders qui répondent au profil souhaité.
3.2 Organiser des ateliers de sensibilisation des groupements d'éleveurs existants et de formation en développement organisationnel pour les groupements à mettre en place	<p><b>Repères</b>: Tdr des ateliers, élaboration de cahier de charge des animateurs avec l'appui des projets de développement des filières, programmation, production des supports, tenue des ateliers, évaluation</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Outils de formation/sensibilisation, moyens logistiques pour les déplacements sur le terrain, collations ; prise en charge des sensibilisateurs ; coût du suivi/évaluation</p>	Nombre de supports de sensibilisation produits et mis à la disposition des groupements ; Nombre d'ateliers organisés par département ; Nombre moyen de participants par réunion ; Nombre d'associations à vocation sanitaire mise en place grâce au projet.	Rapports de mission des animateurs ; Rapports de suivi/évaluation.	Les sites de localisation des exploitants sont accessibles. Les animateurs maîtrisent la langue parlée des exploitants
<b>4. Des SV renforcés en matière de surveillance et de gestion des maladies transfrontalières</b>				
4.1 Recycler le personnel sur les procédures de surveillance et d'enquêtes dans les élevages.	<p><b>Repères</b> : Tdr, programmation, production des matériaux et de support, tenue de l'atelier, évaluation</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Matériaux de formation, pauses - café, location de la salle de formation et logistique, honoraires des personnes ressources,</p>	Les agents des postes de surveillance sont recyclés avant les enquêtes.	Rapport de l'atelier ; Liste des participants.	Les moyens nécessaires à la formation sont disponibles et les délais de mise en œuvre sont suffisants.

	prise en charge du personnel déplacé			
4.2 Améliorer le système d'archivage et de gestion des données zoosanitaires	<p><b>Repères</b> : Mise en place de la base de données TADinfo de la FAO (<i>Demande officielle du Gouvernement à la FAO ; programmation ; Mission d'installation de la BD, formation du personnel à l'utilisation</i>)</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Ordinateur de bureau, Fonds de cartes électroniques du pays, logiciels d'installation (TAD info) ; coût de la mission d'installation et de formation du personnel</p>	Nouvelle base de données fonctionnelle ; Le personnel est formé à l'utilisation de la nouvelle base de données.	Rapports générés par les nouveaux outils.	La demande du pays est approuvée par la FAO et les ressources nécessaires pour l'opération sont disponibles.
4.3 Equiper les SV avec des outils SIG	<p><b>Repères</b> : préparation des DAO, acquisition du matériel, équipement des services</p> <p><b>Coûts</b> : Coûts d'acquisition, de transport et procédures d'importation.</p>	Le matériel prévu a été acheté ; les services et le personnel sont équipés des nouveaux outils.	Documents de livraison	Il n'y a pas de difficultés d'acquisition des équipements qui ne sont pas vendus sur place.
4.4 Former le personnel des SV sur l'utilisation des nouveaux équipements SIG	<p><b>Repères</b> : Tdr, recrutement d'un consultant international, programmation, production des outils et de supports, tenue de l'atelier, évaluation</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Matériaux de formation, pauses - café, location de la salle et de la logistique, honoraires du consultant international, prise en charge des participants.</p>	Le personnel des SV est formé sur l'utilisation des nouveaux équipements.	Rapport de formation ; Données produites par les nouveaux équipements.	Les outils de formation sont disponibles et la durée de la formation est suffisante.
<b>5. Des stratégies d'intervention harmonisées, maîtrisées et approuvées par tous les acteurs</b>				
5.1 Organiser un atelier d'appui méthodologique à l'intention de l'équipe nationale du projet	<p><b>Repères</b> : Tdr, mise en place de l'équipe du projet, recrutement des consultants internationaux et nationaux, programmation, de support, tenue de l'atelier, évaluation</p> <p><b>Moyens et coûts</b> : Matériaux de formation, pauses - café, location de la salle de formation et logistique, honoraires des consultants internationaux, prise en charge du personnel déplacé</p>	Mécanismes d'intervention du projet redéfinis Activités redimensionnées Chronogramme final arrêté	Rapport de l'atelier Matériaux de support produits Modifications apportées au document du projet.	L'équipe du projet est mise en place dans les délais et les consultants internationaux et nationaux sont recrutés à temps.
5.2 Organiser un atelier national de lancement du projet	<p><b>Repères</b> : Préparation des outils et supports sur le projet, invitation des participants, tenue de l'atelier ; Interventions MINEPIA, FAO, Secteur privé etc. Présentation générale du projet ;</p>	Le projet est officiellement lancé ; La visibilité du projet est assurée.	Liste des participants Articles de presse Rapport de l'atelier	Les parties prenantes et les bénéficiaires sont disponibles.

	questions/réponses ; conférence de presse si besoin <b>Moyens et coûts</b> : Salle et logistique, médias, banderoles, cocktail, prise en charge des participants déplacés			
--	--	--	--	--

## Annexe 5 : Plan de travail

ACTIVITÉS	1 <sup>ère</sup> année												2 <sup>ème</sup> année											
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
<b>1. Mise en place des plans stratégiques nationaux de lutte et contrôle des maladies ciblées</b>																								
<b>Démarrage du projet</b>																								
Mise en place de l'équipe de coordination																								
Acquisition du matériel de travail (ordinateurs, etc.)																								
Recrutement du coordonateur technique																								
Recrutement des consultants nationaux par filière																								
Recrutement des consultants internationaux des filières																								
<b>Organisation de l'atelier d'appui méthodologique</b>																								
Elaboration des termes de références																								
Production des matériaux d'appui																								
Tenue de l'atelier																								
Rédaction du rapport d'évaluation de l'atelier																								
<b>Lancement officiel du projet</b>																								
Elaboration des termes de référence																								
Organisation de l'atelier de lancement																								
Rédaction du rapport de mise en œuvre de l'activité																								
<b>Collecter les données pour l'état de lieux des maladies ciblées</b>																								
Elaboration des termes de références																								
Recherche des données auprès des différentes sources																								
Commande des réactifs et matériel de prélèvement																								
Détermination des zones d'enquêtes																								
Elaboration protocoles, plans échantillonnage																								
Elaboration des outils de recyclage																								
Recyclage du personnel des SV mobilisé																								
Mise en œuvre des enquêtes																								



Organiser l'atelier national de présentation et de validation des plans stratégique de lutte et contrôle des maladies ciblées																					
Elaboration des termes de références																					
Préparation des documents de travail																					
Tenue de l'atelier																					
Rédaction du rapport final clôture du projet																					